



Évaluation Environnementale Stratégique

Communauté de communes Terres d'Argentan
Interco

Janvier 2024

A Terres
d'Argentan



Responsable de rédaction
Erwan Cariou

Sommaire

1	Méthode	4
1.1	Objectifs	4
1.2	Les étapes de l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES)	4
1.3	Le PCAET : une démarche concertée	8
2	Analyse de l'état initial de l'environnement.....	12
3	Articulation du PCAET avec les autres plans et programmes.....	18
3.1	Prise en compte du SRADDET et de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC).....	19
3.2	Prise en compte du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)	27
3.3	Compatibilité avec le Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air (PRSQA) et du PREPA.....	28
4	Justification des choix retenus pour l'élaboration de la stratégie air-énergie-climat.....	31
4.1	Scénario retenu.....	32
4.2	Analyse environnementale de la stratégie PCAET	37
5	L'historique de la construction du PCAET	43
6	L'analyse environnementale du PCAET	44
6.1	Les impacts positifs des actions sur les thématiques du PCAET et l'environnement...	102
6.2	Les impacts négatifs et les points de vigilance ciblés à quelques thématiques	104
7	Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000	106
7.1	État des lieux.....	106
7.2	Évaluation des impacts potentiels du PCAET sur les sites Natura 2000	113
7.3	Synthèse de l'analyse des zones Natura 2000	113
8	Mesures envisagées pour « Éviter, Réduire et si possible Compenser » les conséquences dommageables du PCAET	114
9	Dispositif de suivi et indicateurs du PCAET.....	117



1 Méthode

1.1 Objectifs

L'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) est un **processus visant à intégrer l'environnement dans l'élaboration d'un projet ou d'un document de planification**, et ce dès les phases qui précèdent la réflexion (source : ministère de la transition écologique et solidaire).

Elle est **obligatoire pour le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** depuis le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 qui a modifié l'article R. 122-17 du code de l'environnement.

L'évaluation environnementale poursuit plusieurs objectifs :

- Fournir les éléments de connaissance environnementale utiles à l'élaboration du PCAET, éléments fournis à travers l'élaboration de l'État Initial de l'Environnement (EIE) ;
- Aider pour les choix d'orientation de la stratégie Climat Air Énergie du PCAET au regard des impacts environnementaux possibles ;
- Contribuer à la transparence des choix et rendre compte des impacts des politiques publiques ;
- Préparer le suivi des impacts environnementaux de la mise en œuvre du PCAET.

1.2 Les étapes de l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES)

⇒ L'analyse de l'état initial de l'environnement

L'État Initial de l'Environnement (EIE), réalisé pour le PLUi, comprend les différentes thématiques environnementales à aborder dans le cadre de l'évaluation environnementale, permettant ainsi de mettre en parallèle les 3 démarches. Cette étape a permis d'identifier les premiers enjeux environnementaux qui ont servi de base à la réflexion pour la suite de l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) du PCAET.

- Une analyse des thématiques environnementales proposée au sein de l'EIE est réalisée, en identifiant bien la compréhension de la thématique, et les sources de données ;
- De plus, l'état initial de l'environnement présente une synthèse des consommations énergétiques, des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), des concentrations de polluants atmosphériques et des productions d'énergies renouvelables sur le territoire. L'objectif étant de s'assurer que les thématiques du PCAET sont prises en compte au sein de l'EIE.

⇒ Articulation avec les plans et programmes

Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion de la collectivité. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

➤ *Le PCAET a pour objectifs :*

- De réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire (volet « atténuation ») ;
- D'adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité (volet « adaptation »).

➤ *Le PCAET doit prendre en compte (signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales ») :*

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;
- Les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même pris en compte.

➤ *Le PCAET doit être compatible avec (signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales ») :*

- Le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) ou les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ;
- Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

⇒ Justification des choix retenus pour établir la stratégie Air Energie Climat Territoriale

Il s'agit d'un résumé issu des travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration du PCAET. L'évaluation environnementale stratégique retrace également l'histoire de l'élaboration du PCAET, les débats qui ont pu animer la rédaction des propositions. Il est également précisé le poids des incidences environnementales dans le choix des orientations parmi les différentes alternatives.

L'évaluation environnementale stratégique fait le lien entre les enjeux environnementaux de l'état initial de l'environnement et les enjeux du PCAET, et analyse du scénario du PCAET au regard des enjeux environnementaux.

⇒ Historique de la construction du PCAET

Il s'agit ici d'un bref résumé de la construction du PCAET. En substance, cette partie fait apparaître les échanges, remarques, discussions qui ont amené à une modification du Plan climat (plan d'actions, stratégie, ...). L'idée étant de mettre en lumière les différents choix opérés et de les justifier.

L'évaluation environnementale stratégique pouvant elle-même être un facteur du changement du Plan climat.

⇒ Incidences environnementales prévisibles sur l'environnement

Chacune des thématiques environnementales stratégiques est analysée pour chaque action de la Stratégie Climat Air Energie. L'évaluation environnementale vise à analyser les incidences prévisibles sur l'environnement de la mise en œuvre du PCAET, notamment dans la mise en œuvre effective des actions :

- **Par l'élaboration d'une grille de suivi de l'évaluation environnementale stratégique :** enjeux environnementaux, traduction dans le scénario du PCAET et dans le programme d'actions ;
- **Par l'élaboration d'une grille d'analyse multicritère du programme d'actions :** les fiches ont été analysées une à une, en les croisant avec des thématiques reprenant les principaux enjeux de l'état initial de l'environnement.

Au total 5 thématiques ont été définies pour évaluer les incidences du plan d'actions sur les thématiques de l'EIE. Le choix des thématiques est détaillé dans la partie 2 (synthèse de l'EIE et des enjeux environnementaux) ; leur définition permet de proposer une analyse plus synthétique et pertinente, en cohérence avec les vulnérabilités du territoire.

Une analyse croisée a été élaborée pour identifier les plus-values et les moins-values environnementales directement attribuables au Plan Climat, à l'échelle de la stratégie et du plan d'actions.

Cette analyse est présentée au travers du code couleur ci-dessous :



Une incidence positive signifie que l'action n'a que des retombées bénéfiques sur la thématique, une incidence neutre signifie qu'il n'y a à priori aucun effet notable de l'action sur la thématique, en lien avec le PCAET. Un « point de vigilance » signifie qu'un impact potentiellement négatif est possible. Il est alors nécessaire de s'assurer que le projet le prendra en compte pour l'éviter. A l'inverse d'un point de vigilance, une incidence négative ne peut être évitée, il apparaît donc nécessaire d'appliquer des mesures compensatoires pour réduire ou annuler totalement ces effets. Les incidences prennent en compte les effets directs et indirects des actions.

De plus, nous avons mis en avant dans le tableau de l'analyse les incidences positives et négatives qui ont participé à l'évaluation des actions. Ces incidences sont ciblées pour être en lien avec les enjeux du PCAET. Cette partie permettra de détailler et de faciliter la compréhension des choix opérés ainsi que de rendre compte des incidences cumulées pour chaque action.

Pour rappel, les axes stratégiques du plan d'actions sont les suivants :

AXES	Intitulé
AXE 1	Faire face à l'urgence climatique : adaptation et résilience du territoire face aux défis du changement climatique
AXE 2	Rénover massivement les bâtiments (résidentiel, tertiaire et entreprise) : mettre en application les principes de sobriété et d'efficacité énergétique
AXE 3	Une mobilité durable participant à l'objectif national de neutralité carbone en 2050
AXE 4	Développer l'autonomie énergétique du territoire
AXE 5	Appliquer les principes de transition énergétique sur le patrimoine et les compétences de la CC Terres d'Argentan Interco
AXE 6	Intégrer le développement durable et la sobriété dans l'organisation interne de la ville et de l'intercom
AXE 7	Accompagner la Transition des acteurs économiques
AXE 8	Sensibiliser, communiquer et coopération avec les acteurs de la transition
AXE 9	Développer l'axe "éco-citoyenneté" dans le cadre des missions de cohésion sociale et des services de proximité avec les habitants

Pour les actions dont l'analyse a révélé soit une incidence négative, soit le plus souvent un « point de vigilance », les corrections nécessaires ont été apportées à la fiche action. C'est-à-dire que le point de vigilance repéré a fait l'objet d'un retour vers la fiche-action pour bien y mentionner les mesures de précaution ou d'évitement à prendre lors de la mise en œuvre de cette action.

Des mesures d'évitement, de réduction ou des mesures compensatoires sont proposées dans un objectif de limitation des incidences négatives. La notion de compensation est délicate pour les PCAET. En théorie, ces mesures correspondent à une contrepartie positive à un dommage non réductible provoqué par la mise en œuvre du PCAET, permettant de maintenir les différents aspects de l'environnement dans un état équivalent (voire meilleur) à celui observé antérieurement.

La démarche du PCAET, en lien direct avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, a permis d'intégrer au fur et à mesure les dispositions relatives à la limitation des impacts sur l'environnement.

⇒ Évaluation Natura 2000

L'évaluation des incidences Natura 2000, dans le respect de l'article R414-23 du code de l'environnement, passe par une évaluation préliminaire, puis éventuellement une évaluation plus approfondie.

Sont ainsi visées et analysées les incidences :

- Vis-à-vis des objectifs de conservation du (ou des) site(s) de la zone d'influence du PCAET ;
- De la mise en œuvre du PCAET sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du (ou des) site(s) en question.

Il pourra ainsi être précisé le caractère significatif des incidences de la mise en œuvre du PCAET au regard de l'intégrité du site Natura 2000 et de la cohérence du réseau Natura 2000 dans sa globalité.

L'évaluation de la mise en œuvre du PCAET sur les sites Natura 2000 comprend une identification des sites présents sur le territoire de la CC Terres d'Argentan Interco, ainsi qu'une justification de la « non atteinte » de l'objectif de conservation du site Natura 2000, de manière synthétique mais argumentée.

⇒ **Élaborer un dispositif de suivi de l'évaluation environnementale**

Il s'agit de conceptualiser et de mettre en place un dispositif de suivi du PCAET, et de l'évaluation environnementale, simple et adapté au territoire.

Le dispositif de suivi comprend les indicateurs de résultat et les indicateurs de suivi pour chacune des fiches actions du PCAET.

L'objectif est de définir un système de suivi opérationnel, reprenant :

- Les objectifs prioritaires pour le PCAET (en lien direct avec l'énergie, l'air et le climat) ;
- Les enjeux environnementaux de l'état initial de l'environnement ;
- La disponibilité des données afin de mesurer dans le temps ces indicateurs.

Dans le cadre de l'EES, quelques indicateurs complémentaires au PCAET ont été définis, afin d'affiner la prise en compte de l'environnement dans le PCAET

1.3 Le PCAET : une démarche concertée

⇒ **Instance de pilotage du [EH1]PCAET**

- COPIL
- COTECH
- Equipe restreinte du service Urgence Climatique et Développement Durable

⇒ **Concertation avec les acteurs du territoire, les citoyens et les habitants**

Selon les termes du guide de l'ADEME intitulé PCAET - COMPRENDRE, CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE : « *la mise en œuvre du PCAET repose sur un socle : celui de la concertation associant citoyens, acteurs du territoire, experts, et ce, le plus tôt possible dans la démarche. Elle est au cœur d'un mouvement, allant du portage politique en amont, à l'animation, la sensibilisation, la mobilisation et l'implication, en aval* ».

Afin de poursuivre ces objectifs, la concertation du PCAET de la Communauté de communes Terres d'Argentan Interco a été menée tout au long du processus d'élaboration du document.

Elle a permis de nourrir la réflexion lors de chaque phase du projet, de la construction de la stratégie à la définition du plan d'actions.

Démarches	Concertation
Sollicitation des communes	Recensement des exploitations agricoles par les maires des communes réalisé en septembre 2021
Sollicitation des acteurs économiques	<p>Dans le cadre du projet de station BioGnv :</p> <p>Concertation avec acteurs du transports - 18 participants (sté locales, GRDF, TE61, Cer France...) le 12/12/2019 et 20/10/2022 - 24 participants (FNTR, sté Rex, Karrgreen, élus)</p> <p>Visite en Bretagne (Ploërmel et Locminé) de stations GNV (01/12/2021) - 7 élus</p> <p>Réunion acteurs prod Biométhane (10/05/2022) - 4 exploitations participantes</p>
Atelier thématiques Territoire Engagé Transition Ecologique	<p>GT Cit'ergie avec les services</p> <p>PHASE 1 :</p> <p>GR1 Atelier Planification et développement et territorial (05/11/2019 - 7 agents)</p> <p>GR2 Patrimoine Collectivité (05/11/2019 - 8 agents)</p> <p>GR3 Approvisionnement énergie, eau, déchets (5/11/2019 - 7 agents)</p> <p>GR4 Mobilité (16/10/2019 - 8 agents)</p> <p>GR5 Organisation Interne (16/10/2019 - 8 agents)</p> <p>GR6 Communication Coopération (16/10/2019 - 7 agents)</p> <p>Restitution GT Citergie (05/03/2020 - 15 participants)</p> <p>PHASE 2 :</p> <p>Concertation Direction ACV et Développement économique (27/09/2021 - 4 agents)</p> <p>Concertation Direction Rh, Juridique et Finance (27/09/2021 - 5 agents)</p> <p>Concertation Direction Cohésion sociale (27/09/2021 - 5 agents)</p> <p>Concertation Sitcom (27/09/2021 - 1 agent)</p> <p>Concertation Gemapi (27/09/2021 - 1 agent)</p> <p>Concertation Service Education (29/09/2021 - 1 agent)</p> <p>Concertation service Urbanisme (29/09/2021 - 2 agents)</p> <p>Concertation service communication (29/09/2021 - 2 agents)</p> <p>Concertation service Bâtiments et Voirie (29/09/2021 - 2 agents)</p> <p>Concertation service UCDD (3, 10 et 13/06/2022)</p> <p>Entretien service Assainissement et Urba (18/07/2022)</p>



Atelier thématique	
Projet Alimentaire Territorial	<p>Groupe de travail Marché public alimentaire (cuisine centrale, UCDD, juridique, éducation)</p> <p>Groupe de travail régie maraîchère (cuisine centrale, espaces verts, UCDD, éducation)</p> <p>Groupe de travail stratégie foncière (UCDD, Urbanisme, GEMAPI)</p>
Consultation des habitants	<p>Concertation citoyenne sur la Biodiversité et le réaménagement des 3 croix (40 participants) ;</p> <p>Réalisation d'une enquête mobilité de septembre à octobre 2021 afin de connaître les attentes des habitants : stationnements, pistes cyclables et animations autour du vélo</p> <p>Organisation d'une réunion publique sur l'aménagement de Parvis Mézeray (30 participants)</p> <p>Organisation de conférences sur la thématique "la ville de demain" seront programmées en 2022 en partenariat avec France Ville Durable.</p> <p>Organisation d'ateliers en lien avec le PAT : « Quoi dans mon assiette en 2040 » : 4 ateliers réalisés en avril 2022 (58 participants), afin de définir une vision commune et d'identifier les grands défis</p> <p>Également, 6 ateliers thématiques à venir :</p> <p>Soutenir des filières agro-alimentaires durables : Mercredi 14 septembre 2022 (10h-12h30)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à la gestion du foncier agricole : Lundi 19 septembre (14h30-17h) - Structurer une offre alimentaire locale : Mercredi 21 septembre (18h30-20h30) - Définir une culture alimentaire commune : Jeudi 22 septembre (18h30-20h30) - Renforcer l'attractivité des métiers agricoles : Mercredi 5 octobre (10h-12h30) - Mettre en place une gouvernance partagée : Jeudi 6 octobre (18h30-20h30)
Animation	<p>Ateliers défi toit</p> <p>Réunion des services, auprès de 40 directeurs et chef de service de la Ville et Interco. Présentation de l'impact du réchauffement climatique sur le milieu, la biodiversité et de l'énergie. Atelier d'intelligence collective "Pire scénario"</p>



	<p>Sensibilisation des écoles à la Biodiversité, chasse au trésor : école Notre-Dame (20 CM1); école Prévert (deux classes de 27 CM); IME l'espoir (environ 20 enfants)</p> <p>Challenge vélo 62 participants durant mai à vélo et 6500 km de parcours. Un évènement de clôture le 1er juin 2022 a réuni une centaine de personne.</p>
Convention ou partenariat	<p>Convention de partenariat avec les CPIE en février 2022 pour l'accompagnement de défi toit.</p> <p>Convention avec l'AFFO, convention avec le Lycée Agricole de Sées, Refuge LPO en partenariat avec Eaux de Normandie, Havres de Paix pour la Loutre, partenariat avec le Collège Jean ROSTAND</p> <p>Partenariat avec Terre de Liens et l'ANBDD dans le cadre du PAT</p> <p>Convention cadre avec le TE61 et SEM West Energie pour l'accompagnement à la mise en œuvre de projet ENR</p>



2 Analyse de l'état initial de l'environnement

Le diagnostic et l'État Initial de l'environnement du PCAET permettent de mettre en avant les principaux enjeux de chacun des deux documents, résumés dans le tableau ci-après.

	Enjeux climat air énergie	Enjeux EES
Consommation d'énergie	<p>Réduire les consommations énergétiques et limiter la dépendance aux produits pétroliers.</p> <p>S'engager dans une politique de rénovation massive et dans le changement des pratiques de mobilité.</p> <p>Secteurs les plus consommateurs : 30% par le résidentiel 28% par le transport 23% par l'industrie</p>	<p>Limiter la pollution depuis toutes les sources (automobile, chimique, agricole avec les pesticides...). Maintenir l'agriculture et valoriser les productions locales.</p> <p>Accompagner la transition des pratiques agricoles (permaculture...).</p> <p>Limiter la consommation d'espaces naturels.</p>
Émissions de GES	<p>Lutter contre le changement climatique en promouvant des modes de déplacement alternatifs, en encourageant le changement de pratiques agricoles.</p> <p>Secteurs les plus émetteurs : 58% par l'agriculture 19% par le transport 10% par le résidentiel</p>	



	Enjeux climat air énergie	Enjeux EES
Énergie renouvelable	<p>Augmenter la part d'énergie produite sur le territoire en exploitant tous les gisements et potentiels.</p> <p>Créer de la valeur sur le territoire (activité économique), notamment via le développement de la filière bois (maille bocagère).</p> <p>Soutenir les initiatives citoyennes.</p>	<p>Développer la filière bois tout en préservant la qualité des espaces forestiers.</p> <p>Concilier la qualité paysagère et les installations d'énergie renouvelable.</p> <p>Insérer des installations en EnR et des critères d'efficacité énergétique ambitieux dans les projets de rénovation architecturaux.</p>
Présentation des réseaux de transports et de distribution de l'énergie	<p>Assurer la qualité de la desserte électrique sur le territoire, développer les réseaux de chaleurs et développer la production d'EnR locale en optimisant les investissements sur les réseaux.</p>	<p>Approfondir les connaissances sur le potentiel géothermique du territoire, afin de connaître les possibilités d'exploitation de cette forme d'énergie renouvelable.</p> <p>Organiser la gestion de l'eau, optimiser les structures et les réseaux.</p>
Séquestration	<p>Améliorer les connaissances sur les forêts du territoire afin d'en améliorer la gestion pour optimiser la séquestration carbone (prélèvement, reboisement, etc). Changer les pratiques agricoles pour des pratiques permettant une meilleure séquestration du carbone.</p>	<p>Accompagner la transition des pratiques agricoles (permaculture...).</p> <p>Limiter l'imperméabilisation des sols.</p> <p>Rendre compatible la préservation des trames vertes et bleues avec les activités économiques.</p>



	Enjeux climat air énergie	Enjeux EES
Qualité de l'air	<p>Diminuer les émissions de polluants atmosphériques, notamment dans le secteur résidentiel, des transports et agricole.</p> <p>Sensibiliser les habitants sur la qualité de l'air intérieur et sur les risques liés aux polluants atmosphériques.</p>	<p>Diminuer la concentration de polluants atmosphériques dans l'atmosphère.</p> <p>Réduction de la pollution atmosphérique par l'accompagnement aux changements de pratique en matière de mobilité (développement de modes alternatifs à la voiture et des mobilités actives ; nouveaux systèmes de motorisation).</p>
Vulnérabilité	<p>Anticiper les effets du changement climatique sur le territoire, faire de la prévention auprès des habitants, adapter les activités économiques.</p>	<p>Ressource en eau et biodiversité : Limiter l'artificialisation des sols. Sécuriser la ressource en eau potable stratégique mais vulnérable. Restaurer la qualité des espaces aquatiques et la biodiversité qui leur est associée. Assurer les continuités écologiques dans les zones concernées. Limiter les pressions exercées par l'urbanisation de la ville d'Argentan sur la biodiversité. Préserver les différents milieux : boisés, bocagers, aquatiques, humides et ouverts, ainsi que les espèces associées aux différentes sous-trames, et notamment les espèces menacées.</p> <p>Agriculture : Lutter contre la vulnérabilité des cultures face aux conséquences du changement climatique (sécheresses, inondations...); Lutter contre la vulnérabilité de l'élevage (parasites, maladies...)</p> <p>Santé : Renforcer l'offre de santé dans un territoire où la population est vieillissante, à faible densité et mal desservie. Faciliter l'accès à la connaissance des populations sur les risques issus du changement climatique.</p> <p>Risques : Accentuer la surface de protection via les PPRI. Prévenir et maintenir la vigilance concernant les risques de mouvements des sols, principalement dus aux retraits et gonflements des argiles.</p>



Les enjeux présentés par le tableau précédent ont permis de faire ressortir **6 principales thématiques de ce document** à savoir :

- o Les incidences sur les risques naturels et technologiques ;
- o Les incidences sur le climat (atténuation et adaptation) ;
- o Les incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques ;
- o Les incidences sur la ressource en eau et forestière ;
- o Les incidences sur la santé et la qualité de vie (qualité de l'air, de l'eau, paysagère et la proximité des services et équipements de loisirs) ;
- o Les incidences sur les activités humaines qui comprennent les enjeux liés à la gestion des déchets, à l'économie, à la mobilité, à l'agriculture et au tourisme.

Ces thématiques ont été élaborées afin de faciliter la mise en cohérence des enjeux environnementaux transversaux et de proposer une analyse plus pertinente. Le tableau suivant justifie le choix de ces 6 thématiques au regard des enjeux du territoire issus des diagnostics du PCAET et de l'EIE, ainsi que de la nécessité d'étudier l'impact du plan d'actions sur les thématiques de l'EIE.



Thématisques choisies		Justifications
1	Adaptation et atténuation au changement climatique	<p>Cette partie permet de faire le lien entre les deux démarches de PCAET et d'EES en croisant les enjeux.</p> <p>Cette thématique se justifie car l'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont des thématiques permettant d'appréhender des effets de façon globale, et aussi d'observer des effets sur des thématiques sur lesquelles le PCAET dispose d'une marge d'action forte.</p>
2	Risques naturels (inondations et mouvements de terrain) et technologiques (SEVESO, BASIAS, ...)	<p>Cette partie permet de prendre en compte la thématique "milieux physiques" et "milieux humains" de l'EIE.</p> <p>Le territoire de la CC Terres d'Argentan Interco est concerné par un fort risque d'inondation : existence d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). Le risque d'effondrement de terrain est également présent sur 2 communes du territoire.</p> <p>Une partie importante du territoire est concernée par le risque retrait-gonflement des argiles.</p> <p>Toutes ces raisons justifient de prendre en compte les risques naturels pour évaluer les incidences du plan d'actions PCAET.</p> <p>La présence d'un site SEVESO seuil haut, de 10 sites ICPE, de plusieurs sites BASOL/BASIAS, ainsi que la présence de réseaux de gaz nécessitent de prendre en considération l'impact du plan d'actions PCAET sur les risques technologiques.</p>
3	Biodiversité et continuités écologiques	<p>Cette thématique se justifie au regard des spécificités du territoire. 97% de la surface territoriale est occupée par des espaces naturels et agricoles. 4 sites Natura 2000 sont présents sur le territoire, ainsi que de nombreuses ZNIEFF.</p> <p>Les pressions imposées aux milieux naturels par l'occupation des sols, les activités humaines, l'exploitation agricole et des ressources naturelles, justifient d'étudier l'impact du plan d'actions PCAET sur cette thématique.</p> <p>Cette thématique permet également de prendre en compte la thématique « milieux naturels » de l'EIE.</p>



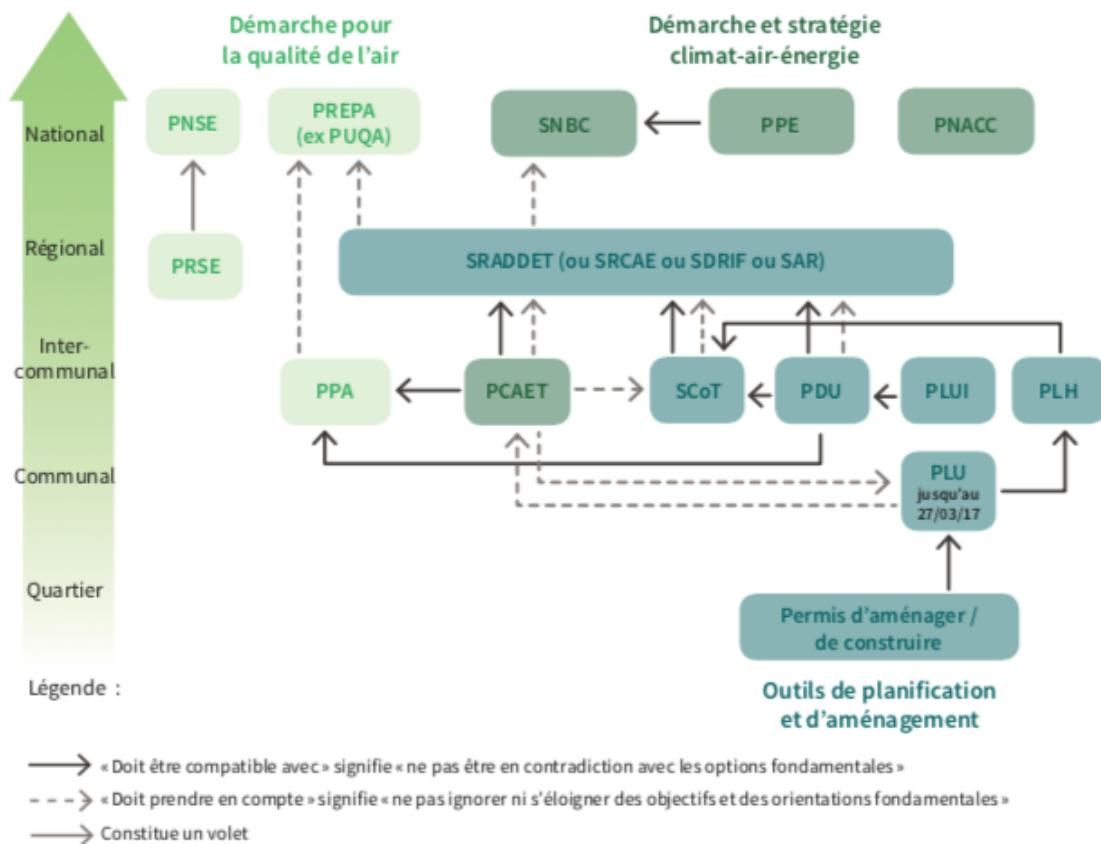
4	La ressource en eau et forestière	<p>Cette thématique se justifie par l'importance de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique, et par la quantité de ressources naturelles disponibles sur le territoire et les pressions qu'elles subissent via les secteurs de l'industrie, de l'agriculture ou les exploitations forestières. Il existe une forte vulnérabilité intrinsèque de la masse d'eau souterraine (pollution des eaux souterraines localisées)</p> <p>Cette thématique est aussi représentative de la thématique « milieux physiques » de l'EIE.</p>
5	Santé et qualité de vie	<p>Cette thématique regroupe des thématiques présentes dans la partie « milieux humains » de l'EIE et permet donc de la prendre en compte.</p> <p>Elle se justifie car elle permet d'exposer les impacts du plan d'actions PCAET sur la qualité de vie et la santé de la population du territoire.</p> <p>La structure de la population (vieillissante) et les caractéristiques du territoire justifient également la prise en compte de cette thématique.</p>
6	Activités humaines (gestion des déchets, industrie, agriculture, ...)	<p>Cette thématique se justifie au regard de l'importance du secteur agricole sur le territoire, et de l'activité économique en général.</p> <p>La gestion des déchets est également une activité à prendre en compte au vu du caractère stratégique qu'elle peut revêtir pour la collectivité.</p> <p>Enfin cette thématique permet de présenter certaines parties de la catégorie « milieux humains » de l'EIE.</p>

3 Articulation du PCAET avec les autres plans et programmes

Le PCAET fait partie des dispositifs de planification de nature stratégique ou réglementaire et il est important de le repositionner par rapport aux autres documents existants ou prévus.

La cohérence entre les uns et les autres doit être recherchée. Deux notions doivent être comprises, celle de compatibilité et celle de prise en compte :

- *Être compatible avec* signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales » ;
- *Prendre en compte* signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales ».



Cette partie s'attardera sur la prise en compte de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), ainsi que du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). La compatibilité du PCAET avec le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Basse-Normandie sera également étudiée.

3.1 Prise en compte du SRADDET et de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)

⇒ Prise en compte de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)

a) La SNBC

La SNBC donne les orientations stratégiques pour mettre en œuvre, pour l'ensemble des secteurs d'activités, la transition vers une économie bas-carbone. Elle fixe des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la France sur différentes échelles de temps :

- À court / moyen terme : les budgets-carbone (réduction des émissions de gaz à effet de serre de -34% à l'horizon du 3ème budget-carbone par rapport à 2015) ;
- À long terme à l'horizon 2050 : atteinte de la neutralité carbone (réduction des émissions de gaz à effet de serre de -100% par rapport à la période préindustrielle).

Secteur	Objectif réduction GES à 2030	Objectif réduction GES à 2050
Transports	-30%	-100%
Résidentiel	-49%	-100%
Tertiaire	-49%	-100%
Agriculture	-18%	-46%
Industrie	-35%	-81%
Déchets	-37%	-66%
Production d'énergie	-33%	-100%
Total	-40%	-75%

SOURCE : MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

La SNBC définit la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre à adopter pour atteindre l'objectif de neutralité carbone (réduction des émissions de - 100% par rapport à 1990) à l'horizon 2050. Cette trajectoire est représentée jusqu'en 2033 pour les 3 prochains budgets-carbone qui couvrent les périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033.

b) Prise en compte de la SNBC lors de l'élaboration du Plan Climat Air-Energie-Territorial

Les consommations de la collectivité étaient de 876 GWh en 2015, ses émissions de GES de 369 kt_{éq}CO₂ et sa production d'EnR&R était de 104 GWh en 2015.

Les objectifs fixés par la stratégie du PCAET, sur la base des données de 2015, sont de diminuer les consommations énergétiques de 35%, et les émissions de GES de -33%. Dans le même temps

la collectivité vise à l'augmentation de la production des EnR&R pour atteindre un total de 418 GWh produits. Tous ces objectifs sont fixés à l'horizon 2030.

Secteur	% de réduction de CO ₂ (entre 2015 et 2030)	% de réduction de CO ₂ (entre 2015 et 2050)
Résidentiel	-41%	-87%
Tertiaire	-41%	-68%
Transport	-32%	-61%
Agriculture	-25%	-43%
Industrie	-78%	-81%
Total	-35%	-55%
Objectifs SNBC2	-40%	-75%

La diminution des émissions gaz à effet de serre prévue sera à hauteur de 55% à l'horizon 2050, selon la stratégie choisie par la collectivité. La stratégie nationale bas-carbone prévoit une diminution des émissions de 75% entre 2015 et 2050.

La stratégie de la CC Terres d'Argentan Interco ne s'aligne pas sur les objectifs de la SNBC malgré une réduction qui est légèrement en dessous en 2030.

Une forte réduction des émissions de GES est tout de même envisagée dans l'ensemble des secteurs d'activité. Néanmoins, le secteur agricole, très présent sur le territoire, représentant à lui seul plus de 60% des émissions de GES, est un secteur difficile à décarboner, notamment dû aux émissions non énergétiques provenant de l'élevage.

D'autre part, les objectifs que la collectivité s'est fixée en matière de production d'EnR&R permettront de substituer des énergies émettrices de CO₂ avec des énergies sobres en carbone. Elle développe donc une stratégie qui va plus loin que celle de la SNBC car elle prévoit également de quadrupler sa production énergétique, en produisant plus de 400 GWh d'énergie renouvelable et en devenant un territoire à énergie positive (couverture de 100% des consommations par la production d'EnR à horizon 2050).

⇒ Prise en compte du SRADDET

a) Le SRADDET

Prévu par la loi NOTRe, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Normandie a été adopté en 2019 et approuvé par le préfet de la Région Normandie en juillet 2020. Le SRADDET fixe des objectifs à moyen et long terme en matière :

- D'équilibre et d'égalité des territoires ;

- D'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional ;
- De désenclavement des territoires ruraux ;
- D'habitat ;
- De gestion économe de l'espace ;
- D'intermodalité et de développement des transports ;
- De maîtrise et de valorisation de l'énergie ;
- De lutte contre le changement climatique ;
- De pollution de l'air ;
- De protection et de restauration de la biodiversité ;
- De prévention et de gestion des déchets.

Ce document intègre et actualise à l'échelle de la Région Normandie les Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE) et les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE). Le SRADDET a été construit en cohérence avec les ambitions portées par les politiques nationales (SNBC2, PPE et loi Énergie Climat). Le SRADDET fixe ainsi des objectifs de réduction des émissions de GES et de consommation énergétique aux horizons 2030 et 2050, par rapport à l'année 2010.

Le SRADDET s'articule autour de 5 orientations stratégiques à l'échelle régionale, elles-mêmes déclinées en 20 objectifs stratégiques et en 74 sous-objectifs.

- b) Prise en compte du SRADDET Normandie lors de l'élaboration du Plan Climat Air-Energie-Territorial

Le tableau ci-dessous reprend les objectifs et sous-objectifs du SRADDET en fonction des actions du PCAET de la CC Terres d'Argentan Interco qui prennent en compte ces derniers.

Objectifs stratégiques du SRADDET	Sous-objectifs du SRADDET de Normandie	Actions du PCAET Terres d'Argentan Interco prenant en compte les objectifs du SRADDET
1. S'inscrire dans une logique prospective, stratégique et innovante		
1. Évoluer dans un environnement en mutation	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 2 : Lutter contre le changement climatique ↳ 3 : Limiter les impacts du changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Axe 1 : Faire face à l'urgence climatique : adaptation et résilience du territoire face aux défis du changement climatique ↳ Axe 2 : Rénover massivement les bâtiments (résidentiel, tertiaire, entreprise) : mettre en application les principes de sobriété et d'efficacité énergétique ↳ Axe 3 : Une mobilité durable participant à l'objectif national de neutralité carbone en 2050
2. Travailler à un territoire durable	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 4 : Foncier : Poser la conciliation des usages comme impératif 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 1 : Aménager le territoire afin de s'adapter au changement climatique et améliorer la qualité de vie des habitants : Programme S'Green

	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 5 : Favoriser une vision intégrée de la biodiversité dans l'aménagement du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 2 : Mise en œuvre de l'opération collective « territoires résilients et de coopération » piloté par l'ADEME ↳ 3 : La stratégie biodiversité : la nature au service de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ↳ 4 : Mise en œuvre et animation du PAT ↳ 5 : Mettre en œuvre une politique en faveur de l'eau et du climat ↳ 11 : Intégrer les enjeux CAE dans le futur PLUi afin de mettre en application les principes d'un urbanisme résilient
2. Consolider la place de carrefour de la Normandie		
3.Connecter les réseaux normands aux réseaux nationaux et internationaux	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 23 : Concevoir des réseaux d'énergie dans leur intégration nationale et internationale 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Axe 4 : Développer l'autonomie énergétique du territoire (production d'EnR&R) ↳ 42 : Soutenir les porteurs de projets d'EnR&R sur le territoire
3. Conforter le maillage du territoire pour répondre aux besoins des habitants		
3.Améliorer le cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 37 : Valoriser les paysages comme reflet des activités humaines et accompagner leurs mutations ↳ 38 : Repenser la ville pour ses habitants 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Axe 1 : Faire face à l'urgence climatique : adaptation et résilience du territoire face aux défis du changement climatique ↳ 11 : Intégrer les enjeux CAE dans le futur PLUi afin de mettre en application les principes d'un urbanisme résilient
4.Adapter l'habitat aux besoins des habitants	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 39 : Agir sur les déterminants de l'habitat pour conforter les pôles ↳ 41 : Améliorer le confort et la qualité environnementale des logements 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Axe 2 : Rénover massivement les bâtiments (résidentiel, tertiaire, entreprise) : mettre en application les principes de sobriété et d'efficacité énergétique
5.Améliorer l'offre de mobilité et créer les conditions d'une intermodalité efficace	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 42 : Améliorer l'offre de mobilité ↳ 43 : Créer les conditions d'une intermodalité efficace ↳ 44 : Favoriser de nouvelles pratiques dans les zones peu denses 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Axe 3 : Une mobilité durable participant à l'objectif national de neutralité carbone en 2050 ↳ 50 : Faciliter la mobilité durable aux publics en précarité énergétique liée à la mobilité
4. Crée les conditions du développement durable		
1. Assurer l'éducation au développement durable de tous les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 45 : Fonder la transition écologique et énergétique sur l'éducation au développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 34 : Agenda 2030 : Traduire les ODD dans l'organisation interne d'Argentan et de Terres d'Argentan Interco (plan de formation DD) ↳ 35 : Engager les agents dans une démarche éco responsable ↳ 39 : Former les élus sur les thématiques énergie/adaptation au changement climatique ↳ Axe 8 : Sensibiliser, communiquer et coopérer avec les acteurs de la transition



2. Garantir la préservation des ressources naturelles et la conciliation des usages par une politique d'aménagement adaptée	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 46 : Limiter l'impact de l'urbanisation et des aménagements sur la biodiversité et les espaces naturels ↳ 47 : Préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, de la terre à la mer ↳ 48 : Réduire les risques naturels liés à l'eau et prévenir l'impact du changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 1 : Aménager le territoire afin de s'adapter au changement climatique et améliorer la qualité de vie des habitants : Programme S'Green ↳ 2 : Mise en œuvre de l'opération collective « territoires résilients et de coopération » piloté par l'ADEME ↳ 3 : La stratégie biodiversité : la nature au service de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ↳ 4 : Mise en œuvre et animation du PAT ↳ 5 : Mettre en œuvre une politique en faveur de l'eau et du climat ↳ 11 : Intégrer les enjeux CAE dans le futur PLUi afin de mettre en application les principes d'un urbanisme résilient
3. Mener une politique foncière ambitieuse	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 49 : Mobiliser les outils fonciers pour limiter l'artificialisation des sols et concilier les usages 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 1 : Aménager le territoire afin de s'adapter au changement climatique et améliorer la qualité de vie des habitants : Programme S'Green ↳ 2 : Mise en œuvre de l'opération collective « territoires résilients et de coopération » piloté par l'ADEME ↳ 10 : Agir en amont des projets de construction et de rénovation ↳ 11 : Intégrer les enjeux CAE dans le futur PLUi afin de mettre en application les principes d'un urbanisme résilient
4. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et développer les énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 51 : Économiser l'énergie grâce à la sobriété et l'efficacité énergétique ↳ 52 : Augmenter la part des énergies renouvelables dans les consommations énergétiques de la Normandie ↳ 53 : Réduire les émissions de GES d'origines non énergétiques 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 4 : Mise en œuvre et animation du PAT ↳ 8 : Massifier la rénovation énergétique de l'habitat ↳ Axe 4 : Développer l'autonomie énergétique du territoire (production d'EnR&R) ↳ 27 : Relancer le SDI/actualiser le SDI (stratégie de sobriété) ↳ 29 : Favoriser le développement des EnR sur le patrimoine de la collectivité ↳ 42 : Soutenir les porteurs de projets d'EnR&R sur le territoire
5. Libérer le potentiel d'économie circulaire en Normandie	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 54 : Adapter les objectifs nationaux de prévention et de gestion des déchets aux particularités régionales ↳ 56 : Doter la Normandie d'une stratégie globale de développement de l'économie circulaire 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 2 : Mise en œuvre de l'opération collective « territoires résilients et de coopération » piloté par l'ADEME (stratégie économie circulaire) ↳ 33 : Mise en œuvre PLPDMA et des indicateurs déchets en lien avec Cit'ergie
5. Privilégier l'innovation et l'expérimentation		
2. Innover dans la gouvernance pour améliorer l'efficacité de l'action publique	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 59 : Innover dans la gouvernance pour améliorer l'efficacité de l'action publique 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Axe 6 : Intégrer le développement durable et la sobriété dans l'organisation interne de la ville de l'intercom
6. S'appuyer sur la mise en œuvre des objectifs régionaux préalablement définis		
1. Territorialiser l'ambition	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 60 : Territorialiser l'ambition économique régionale 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 4 : Mise en œuvre et animation du PAT ↳ 49 : Rayonner au-delà du territoire

économique Régionale		
3. Biodiversité : Prêter attention à l'ensemble des milieux	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 64 : Restaurer la continuité écologique du réseau hydrographique et les milieux naturels associés ↳ 65 : Préserver les espaces boisés et leur fonctionnalité ↳ 67 : Préserver les milieux rares et singuliers 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 3 : La stratégie biodiversité : la nature au service de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ↳ 4 : Mise en œuvre et animation du PAT ↳ 5 : Mettre en œuvre une politique en faveur de l'eau et du climat ↳ 31 : Maîtriser les dépenses de l'éclairage public et agir en faveur de la biodiversité ↳ 53 : Éduquer les plus jeunes aux DD (biodiversité / jardins dans les écoles)
4. Repenser l'air, le climat et l'énergie à l'échelle Normandie	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 69 : Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre ↳ 70 : Produire et stocker de l'énergie à partir de sources renouvelables, et développer des réseaux adaptés ↳ 71 : Améliorer la qualité de l'air régionale, en mobilisant tous les secteurs d'activité 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Axe 2 : Rénover massivement les bâtiments ↳ Axe 3 : Une mobilité durable participant à l'objectif national de neutralité carbone en 2050 ↳ Axe 4 : Développer l'autonomie énergétique du territoire ↳ 28 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments ↳ 29 : Favoriser le développement des énergies renouvelables sur le patrimoine de la collectivité ↳ 30 : Réaliser un bilan de la qualité de l'air dans les écoles ↳ 40 : La collectivité, facilitatrice pour décarboner les entreprises ↳ 42 : Soutenir les porteurs de projets d'EnR&R sur le territoire
5. Réduire la production de déchets et amplifier leur valorisation	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 72 : Contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de prévention et de gestion des déchets ↳ 73 : Décliner des objectifs spécifiques de prévention des déchets pour la Normandie ↳ 74 : Décliner des objectifs spécifiques de recyclage et de valorisation des déchets pour la Normandie 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 2 : Mise en œuvre de l'opération collective « territoires résilients et de coopération » piloté par l'ADEME (stratégie économie circulaire) ↳ 33 : Mise en œuvre PLPDMA et des indicateurs déchets en lien avec cit 'ergie ↳ 35 : Engager les agents dans une démarche éco responsable ↳ 45 : Projet de création Tiers Lieux / ressourcerie ↳ 51 : Développer un plan d'éco-citoyenneté en lien avec l'Agenda 2030 : valorisation de la lutte contre le gaspillage alimentaire

Par ailleurs, le SRADDET fixe les objectifs suivants, par rapport à 2010 :

- **Émissions de GES :**
 - -38% à l'horizon 2030 ;
 - -80% à l'horizon 2050.
- **Consommation d'énergie :**
 - -40% à l'horizon 2030 ;
 - -50% à l'horizon 2050.

Les consommations de la collectivité étaient de 841 GWh en 2010, ses émissions de GES de 360 kt_{éq}CO₂ et sa production d'EnR&R était de 104 GWh en 2015.

Les objectifs fixés par la stratégie du PCAET, sur la base des données de 2010, sont de diminuer les consommations énergétiques de -33%, et les émissions de GES de -31%. Dans le même temps la collectivité vise à l'augmentation de la production des EnR&R pour atteindre un total de 418 GWh produits. Tous ces objectifs sont fixés à l'horizon 2030.

Secteur	% de réduction de CO₂ (entre 2010 et 2030)	% de réduction de CO₂ (entre 2010 et 2050)
Résidentiel	-47%	-88%
Tertiaire	-52%	-74%
Transport	-35%	-63%
Agriculture	-21%	-40%
Industrie	-69%	-73%
Total	-31%	-54%
Objectifs SRADDET	-38%	-80%

Secteur	% de réduction de consommation énergétique (entre 2010 et 2030)	% de réduction de consommation énergétique (entre 2010 et 2050)
Résidentiel	-29%	-53%
Tertiaire	-35%	-56%
Transport	-34%	-62%
Agriculture	-17%	-22%
Industrie	-43%	-45%
Total	-33%	-53%
Objectifs SRADDET	-40%	-50%

La diminution des émissions gaz à effet de serre prévue sera à hauteur de 54% à l'horizon 2050, selon la stratégie choisie par la collectivité. Le SRADDET prévoit une diminution des émissions de 80% entre 2010 et 2050.

La diminution des consommations énergétiques prévue sera à hauteur de 53% à l'horizon 2050 selon la stratégie choisie par la collectivité. Le SRADDET prévoit une diminution des consommations de 50% entre 2010 et 2050.

La stratégie de la CC Terres d'Argentan Interco ne s'aligne pas complètement sur les objectifs du SRADDET. En effet, les objectifs de réduction des consommations énergétiques se rapprochent des objectifs du SRADDET à horizon 2030 puis vont même au-delà à horizon 2050 (-53%). Néanmoins, les objectifs en termes de réduction des émissions sont insuffisants au regard des objectifs fixés par le SRADDET.

Une forte réduction des émissions de GES est tout de même envisagée dans l'ensemble des secteurs d'activité. Néanmoins, le secteur agricole, très présent sur le territoire, représentant à lui seul plus de 60% des émissions de GES, est un secteur difficile à décarboner, notamment dû aux émissions non énergétiques provenant de l'élevage.

D'autre part, les objectifs que la collectivité s'est fixée en matière de production d'EnR&R permettront de substituer des énergies émettrices de CO₂ avec des énergies sobres en carbone. Elle développe donc une stratégie qui va plus loin que celle de la SNBC car elle prévoit également de quadrupler sa production énergétique, en produisant plus de 400 GWh d'énergie renouvelable et en devenant un territoire à énergie positive (couverture de 100% des consommations par la production d'EnR&R à horizon 2050).



3.2 Prise en compte du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)

Le territoire est concerné par le SCoT du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche (SCoT P2AO), qui a été approuvé le 18 décembre 2018 et est exécutoire depuis le 22 février 2019.

Par le biais du PADD (Projet d'Aménagement de Développement Durable), les orientations du SCoT se déclinent en 12 orientations, organisées en 3 axes :

- I. Organiser les complémentarités urbaines et rurales pour renforcer les échelles de solidarité humaines et territoriales
- II. Relever les identités authentiques du territoire pour une expérimentation de sa normandité
- III. Valoriser et diffuser l'identité productive existante du territoire pour s'arrimer aux flux externes et démultiplier l'entrepreneuriat

Objectifs stratégiques du SCoT	Sous-objectifs du SCoT P2AO	Actions du PCAET Terres d'Argentan Interco prenant en compte les objectifs du SCoT
1. Organiser les complémentarités urbaines et rurales pour renforcer les échelles de solidarité humaines et territoriales		
1.Renforcer les connexions avec l'extérieur et déployer des mobilités durables en interne	↳ 2 : Développer des solutions de déplacements durables au sein du Pays pour réduire les temps de déplacement et diminuer les rejets atmosphériques	↳ Axe 3 : Une mobilité durable participant à l'objectif national de neutralité carbone en 2050 ↳ 11 : Intégrer les enjeux CAE dans le futur PLUi afin de mettre en application les principes d'un urbanisme résilient
3.Maîtriser la consommation d'espace dédiée au développement résidentiel	↳ 1 : Afficher une ambition réaliste dans la lutte contre l'étalement urbain ↳ 2 : Privilégier l'enveloppe urbaine ↳ 3 : Maîtriser les développements en extension	↳ 2 : Mise en œuvre de l'opération collective « territoire résilient et de coopération » piloté par l'ADEME (stratégie de résilience autour de l'urbanisme) ↳ 4 : Mise en œuvre et animation du PAT ↳ 11 : Intégrer les enjeux CAE dans le futur PLUi afin de mettre en application les principes d'un urbanisme résilient
4.Mettre en place une politique de logement pour valoriser le parc actuel et créer de la diversité dans l'offre	↳ 3 : Lutter contre la précarité énergétique et contre le réchauffement climatique, et participer à l'amélioration de la qualité de l'air	↳ Axe 2 : Rénover massivement les bâtiments (résidentiel, tertiaire et entreprise) : mettre en application les principes de sobriété énergétique
2. Relever les identités authentiques du territoire pour une expérimentation de sa normandité		

1.Pratiquer une gestion environnementale qualitative pour magnifier et valoriser le cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 1 : Protéger les réservoirs de biodiversité et gérer leurs abords ↳ 2 : Renforcer les continuités écologiques dans une vision dynamique du territoire ↳ 3 : Protéger les milieux humides et les cours d'eau : la trame bleue du P2AO 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 3 : La stratégie biodiversité : la nature au service de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ↳ 4 : Mise en œuvre et animation du PAT ↳ 5 : Mettre en œuvre une politique en faveur de l'eau et du climat ↳ 31 : Maîtriser les dépenses de l'éclairage public et agir en faveur de la biodiversité
2.Gérer les risques pour une expérimentation apaisée du territoire	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 2 : Développer une culture généralisée des risques 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 8 : Massifier la rénovation énergétique de l'habitat (prévenir les risques d'inondations) ↳ 47 : Sensibiliser le grand public
3.Préserver l'espace agricole et valoriser les productions pour le maintien de l'identité rurale du territoire	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 1 : Conforter les filières agricoles comme activités emblématiques de la ruralité ↳ 2 : Intégrer l'agriculture au cœur des proximités 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 4 : Mise en œuvre et animation du PAT
3. Valoriser et diffuser l'identité productive existante du territoire pour s'arrimer aux flux externes et démultiplier l'entrepreneuriat		
2.Faire de la lutte contre le réchauffement climatique une opportunité pour le développement local	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 1 : Soutenir le développement des énergies renouvelables ↳ 2 : Soutenir la mise en œuvre de la transition énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Axe 4 : Développer l'autonomie énergétique du territoire (multiplier par 3 la production d'EnR d'ici 2030 ; devenir un territoire TEPOS 2050) ↳ 29 : Favoriser le développement des EnR sur le patrimoine de la collectivité ↳ 42 : Soutenir les porteurs de projets d'EnR&R sur le territoire : Accompagnement de projets territoriaux économiques innovants

➔ De manière générale, le PCAET s'intègre pleinement dans les objectifs et sous-objectifs du SCoT.

3.3 Compatibilité avec le Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air (PRSQA) et du PREPA

⇒ Prise en compte du PRSQA

Un Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air (PRSQA) a été élaboré par Atmo Normandie pour la période 2017/2021, et a été étendu pour l'année 2022. Il se décompose en 4 orientations principales, et 18 programmes d'actions. Le tableau suivant s'emploie à

démontrer comment le plan d'actions du PCAET de la CC Terres d'Argentan Interco prend en compte les objectifs fixés par le PRSQA.

Programmes d'actions et objectifs du PRSQA	Actions du PCAET répondant aux objectifs du PRSQA
Orientation 1 : Consolider l'observatoire régional de la qualité de l'air	
<ul style="list-style-type: none"> ↳ Programme 1-1 « Produire une information sur la qualité de l'air relative aux polluants réglementés en tout point du territoire » ↳ Programme 1-2 « Poursuivre la prévision à court terme de la qualité de l'air » 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 7 : Suivre la qualité de l'air sur le territoire (partenariat avec Atmo Normandie)
Orientation 2 : S'engager sur les territoires en appui des partenaires	
<ul style="list-style-type: none"> ↳ Programme 2-1 : « Accompagner les partenaires sur les plans et programmes réglementaires » ↳ Programme 2-2 : « Intervenir en appui des partenaires sur leurs autres actions » 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 10 : Agir en amont des projets de construction et de rénovation ↳ 12 : Etudier la faisabilité de la mise en place d'un dispositif d'accompagnement à la rénovation du parc tertiaire des entreprises ↳ 40 : La collectivité, facilitatrice pour décarboner les entreprises ↳ 48 : Poursuivre les coopérations avec l'ADEME
Orientation 3 : Améliorer les connaissances, anticiper et s'adapter	
<ul style="list-style-type: none"> ↳ Programme 3-2 : « Innover et s'adapter » 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 30 : Réaliser un bilan de la qualité de l'air dans les écoles (de façon pédagogique/ludique)
Orientation 4 : Développer une communication mobilisatrice et innovante	
<ul style="list-style-type: none"> ↳ Programme 4-1 : « Éduquer, former sur la qualité de l'air » ↳ Programme 4-2 : « Valoriser les productions et l'action d'Atmo Normandie » 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ 7 : Suivre la qualité de l'air sur le territoire (partenariat avec Atmo Normandie) ↳ 46 : Communiquer les actions menées par la ville et l'intercom ↳ 53 : Eduquer les plus jeunes aux DD (dans les écoles et centres de petite enfance)

Les objectifs de 7 des 18 programmes d'actions du PRSQA sont intégrés complètement ou partiellement au sein du programme d'actions PCAET. Pour ceux qui ne sont pas pris en compte, il s'agit majoritairement d'objectifs qui doivent se réaliser à une échelle territoriale supérieure, et donc pour lesquels la collectivité n'a pas de prise possible. Néanmoins, il paraît important de signaler que la question des pollens n'est pas abordée par le PCAET.

⇒ Prise en compte du PREPA

Le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) fixe la stratégie de l'État pour réduire les émissions de polluants atmosphériques au niveau national et respecter les exigences européennes. Il a été validé par décret le 10 mai 2017.

Le PREPA fixe ainsi des objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques (SO₂, NOx, COVNM, NH₃, PM2.5) par rapport à l'année 2005, pour les horizons 2020-2024, 2025-2029 et à partir de 2030. Les objectifs sont les suivants :

	Année 2020-2024	Année 2025-2029	À partir de 2030
Dioxyde souffre (SO₂)	-55%	-66%	-77%
Oxydes d'azote (NOx)	-50%	-60%	-69%
Composés organiques volatils autres que le méthane (COVNM)	-43%	-47%	-52%
Ammoniac (NH₃)	-4%	-8%	-13%
Particules fines (PM2.5)	-27%	-42%	-57%

→ Le PCAET permet la prise en compte des objectifs fixés par le PREPA. La Stratégie va d'ailleurs au-delà des objectifs fixés aux horizons 2030 concernant les émissions de NH₃, de COVNM et de SO₂. Les objectifs sont légèrement inférieurs concernant les émissions de NOx et de PM2.5. Enfin, la Stratégie fixe également un objectif de réduction des émissions de PM10.

Polluants	2005	2015	2030	Evolution par rapport à 2005	Objectif PREPA 2030 / 2005	2050	Evolution par rapport à 2005
PM10	426	321	269	-37%	/	224	-47%
PM2,5	236	145	122	-48%	-57%	91	-61%
NOx	1522	958	591	-61%	-69%	379	-75%
SO₂	76	23	12	-85%	-77%	7	-91%
COVNM	1477	769	395	-73%	-52%	270	-82%
NH₃	1830	1620	1297	-29%	-13%	1054	-42%

OBJECTIFS DE REDUCTION D'EMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES FIXES PAR LA STRATEGIE
PCAET

4 Justification des choix retenus pour l'élaboration de la stratégie air-énergie-climat

⇒ Méthodologie d'élaboration du scénario du PCAET

Les domaines de réduction des émissions de GES, des consommations d'énergie, des émissions de polluants atmosphériques, et d'augmentation de la production des énergies renouvelables et de la séquestration carbone ont été soumis à la définition d'objectifs chiffrés par secteur, pour les horizons 2030 et 2050.

La stratégie du PCAET retenue par les élus est globalement cohérente avec les objectifs réglementaires fixés par le SRADDET Normandie, le PREPA et la SNBC2, mais selon une déclinaison locale en fonction du profil et des potentiels de réduction d'émissions et de consommations du territoire, afin de fixer un cap ambitieux et adapté aux enjeux climatiques et à la réalité territoriale.

Le scénario stratégique final a été élaboré à l'aide d'un outil de scénarisation. Cet outil permet de construire des scénarios constitués d'un ensemble d'actions-types (par exemple, la part du tertiaire appliquant le décret tertiaire, le report modal entre les véhicules particuliers et les mobilités douces, ou encore la baisse de la consommation énergétique due à l'amélioration de l'efficacité énergétique) et d'évaluer leurs impacts sur les consommations d'énergie, la production d'énergies renouvelables, les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de polluants atmosphériques et la séquestration carbone jusqu'en 2050.

Il ne s'agit pas de construire des scénarios génériques, mais bien des scénarios adaptés aux caractéristiques du territoire : les calculs de scénarisation sont réalisés sur la base de ses caractéristiques propres : évolution démographique, taille du parc de bâtiments, mix énergétique, mobilité des habitants et usagers, occupation des sols ...

L'analyse environnementale se base sur le scénario final, croisés avec les enjeux environnementaux prioritaires issus du diagnostic et de l'État Initial de l'Environnement. Pour le scénario, les objectifs fixés sur l'énergie, les GES, les énergies renouvelables, les polluants atmosphériques et la séquestration carbone sont rappelés, les ambitions de la stratégie d'adaptation au changement climatique également, puis l'EES vient apporter l'analyse environnementale en intégrant les incidences positives et les incidences négatives potentielles.

4.1 Scénario retenu

La consommation énergétique

Une diminution de 54% des consommations en 2050 par rapport à 2010, baisse qui s'aligne sur les objectifs fixés par le SRADDET (-50%).

Scénario	Objectif 2030	Objectif 2050
Diminution des consommations énergétiques par rapport à 2010	-33%	-53%

Avec une déclinaison sectorielle comme suit (objectif par rapport à 2010) :

Secteur	Objectif 2030	Objectif 2050
Résidentiel	-29%	-53%
Tertiaire	-35%	-56%
Transport	-34%	-62%
Agriculture	-17%	-22%
Industrie	-43%	-45%

Les émissions de GES

Une diminution de 54% des émissions de GES à l'horizon 2050, par rapport à 2010, en deçà des objectifs fixés par le SRADDET et la SNBC2.

Scénario	Objectif 2030	Objectif 2050
Diminution des émissions de GES par rapport à 2010	-31%	-54%

Avec une déclinaison sectorielle comme suit (objectif par rapport à 2010) :

Secteur	Objectif 2030	Objectif 2050
Résidentiel	-47%	-88%
Tertiaire	-52%	-74%
Transport	-35%	-63%
Agriculture	-21%	-40%
Industrie	-69%	-73%

Les émissions de polluants atmosphériques

Limiter les émissions de polluants atmosphériques pour d'une part respecter les objectifs imposés par le PREPA, et d'autre part pour diminuer la concentration de polluants dans l'atmosphère afin de limiter l'exposition des populations aux pollutions de l'air.

La diminution des émissions de polluants atmosphériques suit les objectifs imposés par le PREPA, hormis pour les NOx et les PM2.5, et se décline comme suit :

Objectifs par rapport à 2005	SO2	NOx	PM10	PM2,5	COVNM	NH3
Situation en 2015	-25%	-37%	-25%	-38%	-48%	-11%
Objectif pour 2030	-85%	-61%	-37%	-48%	-73%	-29%
Objectif pour 2050	-91%	-75%	-47%	-61%	-82%	-42%

Les objectifs de la collectivité concernant la diminution des émissions de polluants atmosphériques sont conformes aux exigences formulées par le PREPA, concernant les émissions de SO2, de COVNM et de NH3, et sont légèrement inférieurs concernant les émissions de PM2.5 et NOx, malgré des objectifs ambitieux (-48% et -61% respectivement)

La séquestration carbone

La séquestration carbone se décline en 3 objectifs :

1. Le maintien du stockage de carbone actuel.

Le premier levier d'amélioration de la séquestration carbone réside dans la limitation de l'artificialisation des sols, afin de limiter la réduction des capacités de séquestration carbone.

2. L'augmentation de capacité de séquestration carbone du territoire : l'objectif est d'atteindre la neutralité carbone en 2050 fixée par le territoire. Cet objectif se traduit par plusieurs leviers à intégrer :

- L'amélioration du stockage carbone par les différentes sous-trames de la Trame Verte et Bleue. La sous-trame sylvo-arborée : la forêt et le milieu bocager. Le territoire vise ainsi la plantation de nouvelles surfaces forestières, le remplacement des peuplements pauvres, les évolutions de pratiques de gestion forestière, ou encore la restauration et la gestion du réseau des haies ;
- La végétalisation des espaces urbains, la nature en ville présente des bénéfices favorables à la séquestration carbone : la limitation de l'imperméabilisation, la végétalisation des espaces à urbaniser, et l'aménagement de nouveaux espaces de nature sur les espaces urbanisés existants sont autant de leviers à activer à travers les documents d'urbanisme ou les projets d'aménagement ;
- Le changement des pratiques agricoles, car l'évolution du stock de carbone passe également par la mise en place de pratiques agricoles adaptées. Ce qui se traduit concrètement par l'engagement de l'agglomération en faveur de l'évolution des pratiques vers des méthodes plus vertueuses.

3. La substitution carbone.

Il s'agit du dernier levier de séquestration carbone, en lien direct avec la stratégie de l'intercommunalité d'être un territoire à énergie positive en 2050. La substitution énergétique, qui s'applique sur le bois et sur la méthanisation, permet d'éviter des émissions de carbone fossiles non renouvelables, comme le charbon, le fioul ou le gaz. Le bois a un bilan carbone

neutre, l'utilisation plus importante des biomatériaux permet de stocker durablement le carbone.

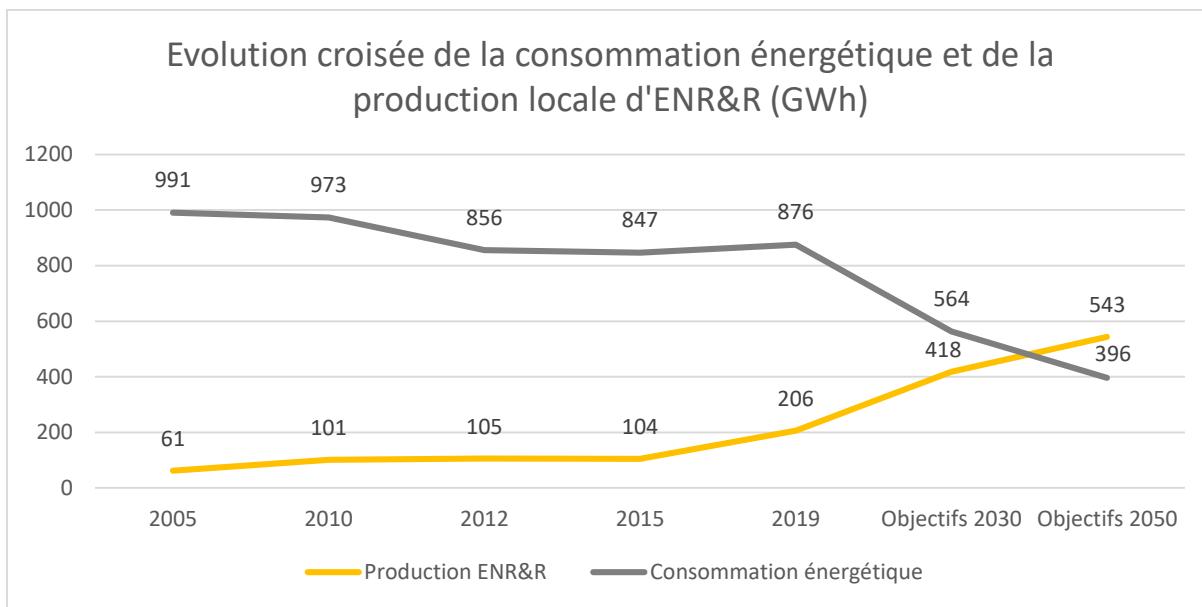
La production d'énergie renouvelable

La CC Terres d'Argentan Interco fait preuve d'une stratégie très ambitieuse sur le sujet du développement des ENR&R.

Ici, le scénario stratégique final a été élaboré à l'aide du même outil de scénarisation que pour les autres volets (consommation, émissions de GES et de polluants), et a été consolidé avec des hypothèses proposées par GRDF, ainsi qu'avec un recensement interne des projets en cours d'instruction et en cours de réflexion, permettant ainsi d'affiner le scénario retenu.

	2030	2050
Augmentation de la production d'EnR&R par rapport à 2015	+418%	+422%
Couverture des besoins énergétiques	74%	137%
Production ENR&R	418 GWh	543 GWh

Production ENR (GWh)	2019	2030	2050
Biogaz chaleur	11,7	11,7	15
Biogaz élec	5,7	5,7	5,7
Biogaz injecté	0	80	125
Bois collectif et industriel	22,6	22,6	22,6
Bois domestique	65,8	70	70
Eolien	93,2	140	170
PAC	4,7	6,8	13,6
Récupération de chaleur fatale et déchets chaleur	0	8	8
Solaire PV	1,8	72	112
Solaire thermique	0,18	1	1
Total	206 GWh	418 GWh	543 GWh



Le scénario d'adaptation

1. Faire évoluer les pratiques agricoles :

La collectivité souhaite changer les méthodes agricoles conventionnelles pour se tourner vers des pratiques plus vertueuses afin d'avoir des cultures plus résilientes face aux conséquences du changement climatique.

Le Projet Alimentaire Durable constitue un des outils pour transformer le modèle agricole du territoire en relocalisant l'agriculture et l'alimentation durable dans le territoire en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts, les produits locaux dans les cantines ou encore les actions locales de formation à l'alimentation.

2. Préserver et pérenniser la richesse de la biodiversité locale :

La CC Terres d'Argentan Interco a pour volonté de mettre en place des mesures en faveur de la biodiversité. Ces actions auront à la fois pour but de restaurer la biodiversité impactée par les activités humaines et de préserver celle maintenue jusqu'ici.

Cet objectif est directement servi par le premier objectif puisque la diminution des pratiques agricoles intensives et conventionnelles permet un meilleur développement de la biodiversité. De plus, la mise en place d'une stratégie biodiversité peut permettre de prévoir et d'organiser au mieux les actions en faveur de la biodiversité.

3. Gérer le risque inondation et la ressource en eau :

L'eau est une ressource essentielle, c'est pourquoi la collectivité se fixe comme objectif d'en améliorer sa gestion. De plus, un des risques les plus présents sur le territoire est le risque d'inondation que la collectivité souhaite gérer au mieux afin d'en diminuer les conséquences. Cet objectif est important considérant l'augmentation du risque de sécheresse et d'inondation.

4. Garantir la sécurité et la qualité de vie des habitants :

Les habitants du territoire vont être touchés par le changement climatique, il faut alors adapter le territoire pour en diminuer l'impact, notamment sur les populations les plus fragiles. L'aménagement adéquat du territoire est indispensable pour assurer la sécurité de la population, notamment vis-à-vis des risques naturels, entre autres inondation, mais aussi mouvement de terrain et retrait gonflement des argiles.

Également, l'adaptation de l'habitat est un enjeu fort afin d'une part, de réduire les consommations énergétiques (chauffage en hiver par exemple), et d'autre part, afin d'assurer le confort thermique en période estivale (augmentation des périodes de fortes chaleurs et canicules).

La stratégie biodiversité est une opportunité d'organiser l'aménagement du territoire, notamment par la mise en place de zones de fraîcheur via la végétalisation des espaces publics, et l'amélioration de la qualité de vie des habitants en harmonie avec la biodiversité. Cela peut également passer par l'intégration de certaines mesures dans les documents de planification territoriale (PLUi par exemple).

L'amélioration de la qualité de vie des habitants passera par la résilience de son économie, avec le développement d'emplois locaux (ESS, création de Tiers lieux, programme COOPTER), mais aussi par une politique environnementale en lien avec la participation citoyenne (politique de la ville, sensibilisation, centre social, budget participatif, ...).



4.2 Analyse environnementale de la stratégie PCAET

Analyse environnementale		
	Incidences positives	Incidences négatives
1. La lutte contre le changement climatique (atténuation et adaptation)	<p>Concernant le volet atténuation, la stratégie globale du PCAET se veut relativement ambitieuse, malgré la non-atteinte des objectifs fixés par le SRADDET et la SNBC, et l'évaluation environnementale identifie de nombreux points positifs concernant cette thématique. Les objectifs fixés en termes de rénovation énergétique des logements et du secteur tertiaire, le report modal envisagé vers des mobilités décarbonées, ainsi que la modification des pratiques agricoles et industrielles vont permettre de diminuer les consommations énergétiques et les émissions de GES énergétiques et non énergétiques (secteur agricole). La particularité du territoire, très rural et doté d'un important secteur agricole, ne facilite pas la réduction des émissions de GES au total (60% des émissions proviennent du secteur agricole).</p> <p>Par ailleurs, la stratégie prévoit de découpler la production d'énergie renouvelable à l'échelle du territoire, avec un objectif d'une couverture énergétique du territoire à hauteur de plus de 100% en 2050. Cet objectif permet la transition énergétique à travers l'utilisation d'une énergie décarbonée, ainsi qu'en favorisant l'autonomie énergétique du territoire, dans une logique de résilience plus large.</p>	<p>L'analyse environnementale relève peu d'incidences négatives potentielles de la stratégie sur les volets de l'atténuation et de l'adaptation, néanmoins certains aspects méritent une vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le dynamisme engendré par les ambitions de la stratégie aura des impacts positifs en termes d'activité économique, notamment pour le développement de la filière ENR. Néanmoins, la production d'ENR contribue au développement de la consommation d'énergie, plutôt qu'à privilégier en priorité la sobriété et l'efficacité énergétique. Le développement économique contribuera également à la consommation et à l'émission de GES, ces activités continueront donc d'avoir un impact sur le changement climatique. Par ailleurs, l'adaptation au changement climatique est bien intégrée, néanmoins un point de vigilance peut être relevé concernant la consommation d'espace nécessaire à la transition annoncée (infrastructures dédiées au développement économique, à la mobilité, ou au développement des ENR par exemple) qui pourrait être

Analyse environnementale		
	Incidences positives	Incidences négatives
	<p>La stratégie prévoit également la préservation et l'amélioration des stocks de carbone du territoire en maximisant le potentiel de séquestration, notamment via la mise en place éventuelle d'une Coopérative Locale Carbone. Cet aspect contribuera à l'atteinte de la Neutralité Carbone à horizon 2050.</p> <p>De manière analogue, pour l'adaptation au changement climatique les effets soulevés par l'évaluation environnementale seront très positifs. Avec un volet dédié à l'adaptation et à la résilience, la stratégie se veut ambitieuse et cohérente au regard des risques auxquels le territoire est et sera exposé.</p> <p>La stratégie prévoit notamment d'aménager le territoire dans une logique d'adaptation, via une meilleure prise en compte des risques naturels, mais également en intégrant les enjeux CAE au sein du futur PLUi. Par ailleurs, la rénovation de nombreux logements et bâtiments publics et la végétalisation des espaces publics permet de mettre en place des solutions visant à accroître la résilience du territoire et le confort de vie de ses habitants.</p> <p>Dans la même dynamique, la mise en place d'un PAT facilitera l'amélioration de la résilience alimentaire du territoire.</p> <p>Enfin, la stratégie d'adaptation prévoit également le renforcement de la coopération, notamment avec l'ADEME via l'amorçage de l'opération collective « territoires résilients et de coopération »</p>	<p>réalisée au détriment d'espaces (semi)naturels participants à la capacité de résilience du territoire.</p>



Analyse environnementale		
	Incidences positives	Incidences négatives
	Les incidences sur l'adaptation et l'atténuation au changement climatique sont très positives du point de vue de l'évaluation environnementale.	
2. La limitation des risques naturels et technologiques	<p>La stratégie d'adaptation de Terres d'Argentan Interco s'appuie notamment sur le PPRI de l'Orne Amont et prévoit l'élaboration d'un schéma de gestion des eaux pluviales, qui permettra de mieux appréhender le risque inondation, rendant ainsi le territoire plus résilient.</p> <p>La stratégie d'adaptation prévoit également de lutter contre l'artificialisation (via le futur PLUi), notamment en favorisant les actions de désimperméabilisation (ou en intégrant des critères favorisant la perméabilité des nouveaux aménagements), et de favoriser la végétalisation notamment en zone urbaine, favorisant ainsi une meilleure gestion du risque inondation.</p>	<p>Le changement climatique aura malgré tout tendance à augmenter la probabilité d'apparition des phénomènes extrêmes (fortes pluies, canicules, sécheresses...) et donc d'accentuer les risques naturels déjà présents (inondations, mouvements de terrains...). L'impact environnemental se porte donc sur les personnes, sur les infrastructures, sur les surfaces agricoles et les milieux naturels principalement.</p>
3. La préservation de la biodiversité et des continuités écologiques	<p>La stratégie PCAET envisage de s'appuyer directement sur la mise en place d'une Stratégie Biodiversité, notamment afin de préserver les milieux naturels du territoire, mais également de s'appuyer sur les services écosystémiques</p>	<p>Le développement des énergies renouvelables et des réseaux, par les aménagements que cela nécessite, peuvent avoir un impact négatif sur la biodiversité et les continuités écologiques.</p> <p>Le scénario a un impact modéré sur la biodiversité et les continuités écologiques. Il existe également un risque</p>

Analyse environnementale		
	Incidences positives	Incidences négatives
	<p>dans une perspective d'une « nature au service de l'atténuation et de l'adaptation au Changement Climatique ».</p> <p>Plus globalement, les diverses actions d'adaptation, s'appuyant notamment sur la végétalisation permettra de favoriser le maintien de la biodiversité en milieu urbain.</p> <p>Enfin, la forte ambition de réduction des polluants atmosphériques, ou encore la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial permettra également de réduire les pressions sur les milieux naturels et la biodiversité, dû aux polluants, ou encore à l'utilisation de pesticides par exemple.</p>	d'altération des écosystèmes et de la biodiversité à cause du changement climatique.
4. La préservation de la ressource en eau	<p>La stratégie d'adaptation prévoit de structurer une politique en faveur de l'eau et du climat.</p> <p>La stratégie d'adaptation prévoit la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial, favorisant ainsi le développement de pratiques agricoles plus vertueuses et durables, qui impliqueront potentiellement l'adoption de nouvelles cultures moins consommatrices d'eau.</p>	Même si des efforts sont réalisés pour limiter le changement climatique, des tensions risquent de persister sur les masses d'eau superficielles ou souterraines, ainsi que des conflits d'usage, particulièrement en période de sécheresse.

Analyse environnementale		
	Incidences positives	Incidences négatives
5. La préservation de la santé et de la qualité de vie des habitants du territoire	<p>La stratégie de développement de la séquestration carbone prévoit notamment la végétalisation des espaces urbanisés, qui permettra de lutter contre le phénomène d'îlots de chaleurs urbains et d'améliorer la qualité de l'air.</p> <p>La stratégie qualité de l'air est ambitieuse, tant en termes de réduction des émissions de polluants, qu'au travers de la sensibilisation, permettant ainsi de mieux acculturer les habitants sur ce sujet.</p> <p>La stratégie prévoit également la massification de la rénovation énergétique des bâtiments. Cette action favorise la qualité de vie des habitants du territoire, en luttant contre la précarité énergétique et en améliorant la qualité de l'air.</p> <p>Également, la stratégie du PCAET vise une transition des mobilités sur le territoire, notamment en réduisant l'usage de la voiture, et en développant l'usage des transports publics, du covoiturage, des modes actifs ou encore en</p>	<p>Le scénario de développement des EnR&R fixe l'objectif d'une augmentation de l'utilisation de la filière bois-énergie sur le territoire d'ici 2030. L'analyse environnementale met un point de vigilance lié à la qualité de l'air (encadrement nécessaire des filtres à particules liés aux installations de bois-énergie).</p> <p>Les divers aménagements, notamment dans le cadre de site de production ENR, risquent d'altérer les paysages du territoire, impactant directement la qualité de vie des habitants.</p>

Analyse environnementale		
	Incidences positives	Incidences négatives
	<p>promouvant une mobilité décarbonée. Cela va permettre l'amélioration de la qualité de l'air.</p>	
6. Le maintien des activités humaines sur le territoire	<p>La stratégie prévoit le développement et l'adaptation des pratiques agricoles sur le territoire. En effet, en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT) existant, la collectivité veillera au développement des circuits-courts, à l'aide à l'installation d'agriculteurs, et à la pérennisation des bonnes pratiques agricoles qui seront soutenues au niveau local.</p> <p>Le développement des infrastructures d'EnR&R et la rénovation massive des bâtiments du territoire vont permettre de dynamiser les filières EnR et de la rénovation énergétique, ainsi que de créer des emplois locaux.</p>	<p>Le dynamisme engendré par les ambitions de la stratégie aura des impacts positifs en termes d'activité économique, notamment pour le développement de la filière ENR. Néanmoins, la production d'ENR contribue au développement de la consommation d'énergie, plutôt qu'à privilégier en priorité la sobriété et l'efficacité énergétique. Le développement économique contribuera également à la consommation et à l'émission de GES, ces activités continueront donc d'avoir un impact sur le changement climatique.</p> <p>Également, des externalités négatives peuvent être liées notamment à la gestion des déchets issus des rénovations, à l'impact des travaux sur la qualité de l'air et les milieux naturels environnants, à de potentielles pollutions ponctuelles...</p>

5 L'historique de la construction du PCAET

L'élaboration d'un PCAET est une démarche qui fait intervenir un grand nombre d'acteurs participant au diagnostic du territoire, à l'élaboration d'une stratégie, d'un plan d'actions, ou à l'évaluation et à la consultation. Il est donc intéressant de retracer les évènements qui ont fait la construction du plan climat air-énergie territorial, ainsi que ceux qui ont fait intervenir des changements majeurs lors de sa construction.

L'élaboration du PCAET de la CC Terres d'Argentan Interco s'est déroulée en parallèle de la démarche Cit'ergie (aujourd'hui label TETE), et de la présente Évaluation Environnementale Stratégique (EES). La démarche s'est déroulée sur la période 2019-2023.

Les démarches d'évaluation environnementale stratégique et du plan climat-air-énergie territorial ayant été menées en parallèle tout au long de la démarche par la même équipe, cela a permis **d'intégrer des modifications au fil de l'eau**, mais également en amont des séances de concertation et d'échange (mise en avant des points de vigilance concernant les aménagements induits par le développement des ENR en introduction de la séance par exemple). En procédant ainsi, la démarche d'EES n'a pas induit de nombreux changements majeurs dans la construction du PCAET, mais bien des petits changements tout au long de la construction de la stratégie et du plan d'actions, puisque le « regard EES » a été présent tout au long de la construction des différentes phases de la mission.

Le PCAET intègre ainsi un volet environnemental global, ce qui a permis de définir une stratégie et une politique transversale qui ne se cantonnent pas à la diminution de la consommation énergétique et à l'augmentation de la production des énergies renouvelables. Cette politique intègre donc la qualité de l'air, la séquestration carbone, la préservation de l'environnement et de la biodiversité, et l'adaptation au changement climatique dans sa stratégie et son plan d'actions.



6 L'analyse environnementale du PCAET

La présente analyse des incidences environnementales prévisibles du PCAET croise les cinq thématiques choisies et inspirées de l'État Initial de l'Environnement avec les fiches-actions. Elle reprend les incidences positives, négatives, ou neutres, et les points de vigilance pour chaque thématique ; les effets cumulés, en prenant en considération les actions mises en œuvre pouvant avoir l'impact le plus significatif sur l'environnement (effet notable), que ce soit de manière négative ou positive (cf. tableaux ci-après).

À partir de cette première analyse, les actions présentant les principaux enjeux ont été évaluées en prenant en considération les impacts directs et indirects.



	Actions	Incidences/commentaires						
		Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives					
AXE 1 : Faire face à l'urgence climatique : adaptation et résilience du territoire face aux défis du changement climatique								
Action 1	Aménager le territoire afin de s'adapter au changement climatique et améliorer la qualité de vie des habitants : Programme S'Green	Positive	Positive	Positive	Neutre	Positive	Positive	<p>*L'action porte sur l'adaptation au changement climatique en milieu urbain *La végétalisation de l'espace public permet l'amélioration de la qualité de vie des habitants (qualité de l'air, lutte contre période de fortes chaleurs), favorise la présence de la biodiversité en ville, et permet une meilleure résilience face au risque inondation *L'action favorise aussi la séquestration du carbone *Impact social et environnemental positif par la réhabilitation du quartier des Trois Croix --> Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>

	Actions	Incidences/commentaires						
		Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives					
Action 2	Mise en œuvre de l'opération collective "territoires résilients et de coopération" piloté par l'ADEME	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	*L'action porte sur l'élaboration d'une stratégie globale d'adaptation et de résilience qui aura des effets bénéfiques transversaux (urbanisme, alimentation, énergie, économie circulaire, ...) *Limite l'impact des activités du territoire sur le changement climatique à l'avenir *Favorise la résilience alimentaire *Favorise la sobriété --> Les incidences cumulées de l'action sont positives	Point de vigilance : Néant

	Actions	Incidences/commentaires					
		Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives				
Action 3	La stratégie biodiversité : la nature au service de l'atténuation et l'adaptation au Changement Climatique	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	<p><u>Recommandation :</u> - Associés les différentes Directions afin d'apporter un regard large sur les enjeux du territoire</p> <p>* Impact positif sur la biodiversité * Valorise le rôle de la séquestration carbone et des services écosystémiques * Moins d'artificialisation impliquera une meilleure résilience face aux inondations * Préservation de la forêt * Augmente la résilience de l'agriculture (via des bonnes pratiques à mettre en place) * Impact positif sur la qualité de l'air (santé des habitants) * Impact positif sur les activités humaines, notamment en lien avec les activités de plein air --> Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>

	Actions	Incidences/commentaires						
		Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives					
Action 4	Mise en œuvre et animation du PAT (Projet Alimentaire Territorial)	Positive	Neutre	Positive	Point de vigilance	Positive	Positive	<p><u>Recommandation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en lien avec l'action 2 et le développement d'une stratégie de résilience <p><u>Proposition d'indicateur complémentaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les espèces envahissantes et allergisantes

	Actions	Incidences/commentaires						
		Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives					
Action 5	Mettre en œuvre une politique en faveur de l'eau et du climat :	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	<p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en lien avec la stratégie biodiversité - Assurer en priorité la valorisation des produits des producteurs locaux travaillant de manière durable/biologique - Valorisation du potentiel de séquestration du carbone dans les milieux agricoles <p><u>Proposition d'indicateur complémentaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - État écologique et chimique des masses d'eau/cours d'eau - Évolution du niveau des nappes d'eau souterraine

	Actions	Incidences/commentaires						
		Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives					
Action 6	Mener une étude de potentiel de création d'une Coopérative Locale Carbone	Positive	Neutre	Neutre	Positive	Neutre	Positive	<p><u>Recommandation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en lien avec l'action 2 et le développement d'une stratégie de résilience <p><u>Proposition d'indicateur complémentaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'arrêtés concernant les inondations (ruissellement)

	Actions	Incidences/commentaires						
		Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives					
Action 7	Suivre la qualité de l'air sur le territoire avec Atmo Normandie	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positive	Neutre	<p><u>Recommandation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en lien avec l'action 4 "mise en œuvre et animation du PAT" afin d'associer les agriculteurs locaux <p>*Le suivi et l'analyse de la qualité de l'air permettra potentiellement, de mettre en place des actions ciblées sur l'amélioration de la qualité de l'air. --> Les incidences cumulées de l'action sont positives</p> <p><u>Point de vigilance :</u> Néant</p>
								<p><u>Recommandation :</u></p>

	Actions	Incidences/commentaires						
		Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives					
AXE 2 : Rénover massivement les bâtiments (résidentiel, tertiaire et entreprise) : mettre en application les principes de sobriété et d'efficacité énergétique								
Action 8	Massifier la rénovation énergétique de l'habitat : Mise en œuvre de l'OPAH 2021-2026	Positive	Positive	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	Point de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> * Diminution des consommations énergétiques * Favorise la sobriété et l'efficacité énergétique * Amélioration du confort thermique pendant les périodes de fortes chaleurs * Amélioration de la santé et de la qualité de vie de la population (qualité de l'air intérieur) * Favorise la résilience du territoire face au risque inondation (PPRI) * Diminution de la facture énergétique du territoire * Dynamise la filière de la rénovation énergétique <p>--> Les incidences cumulées de l'action sont positives</p> <p>Points de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Attention à l'origine des matériaux utilisés pour les travaux (éco matériaux, locaux, ..) * Vigilance sur l'élimination des déchets issus des chantiers de rénovation * Les travaux de rénovation énergétique sur le bâti ancien peuvent avoir une incidence négative sur les espèces nichant et habitant dans les combles et anfractuosités des bâtiments anciens (oiseaux, chiroptères, etc.)

	Actions	Incidences sur l'adaptation et l'atténuation au changement	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires		
								Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives	
								<p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Nécessité d'intégrer dans les formations à la rénovation énergétique l'importance des matériaux utilisés (biosourcés, et à forte efficacité énergétique) -Mettre en lien avec les actions menées sur la précarité dans le cadre du PAT <p><u>Proposition d'indicateurs complémentaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements rénovés intégrant l'utilisation de matériaux biosourcés - Nombre de bâtiments végétalisés 		

	Actions	Incidences/commentaires						
		Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives					
Action 9	Animer l'offre de conseils aux particuliers pour la rénovation des logements	Positive	Neutre	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	Point de vigilance	<p>* Diminution des consommations énergétiques * Favorise la sobriété et l'efficacité énergétique * Amélioration du confort thermique pendant les périodes de fortes chaleurs * Amélioration de la santé et de la qualité de vie de la population (qualité de l'air intérieur) * Favorise la résilience du territoire face au risque inondation * Diminution de la facture énergétique du territoire * Dynamise la filière de la rénovation énergétique</p> <p>--> Les incidences cumulées de l'action sont positives</p> <p><u>Points de vigilance :</u> * Attention à l'origine des matériaux utilisés pour les travaux (éco matériaux, locaux, ...) * Vigilance sur l'élimination des déchets issus des chantiers de rénovation</p> <p><u>Recommandations :</u> - Mettre les particuliers en lien avec des entrepreneurs vérifiés et validés par le territoire - Inciter à aller plus loin que la rénovation classique, en intégrant le critère de rénovation BBC - Orienter les choix vers des matériaux biosourcés dans le cadre des travaux de rénovation - Associer les Directions, pour apporter un regard sur la performance énergétique et écologique</p>

	Actions	Incidences/commentaires						
		Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives					
Action 10	Agir en amont des projets de construction et de rénovation :	Positive	Positive	Neutre	Positive	Positive	Positive	<p>* Prévenir et limiter les pollutions et les impacts sur l'environnement * Diminution des consommations énergétiques (sobriété et efficacité) * Favorise la diminution des déchets issus des chantiers de rénovation * Favorise la sobriété</p> <p>--> Les incidences cumulées de l'action sont positives</p> <p><u>Recommandations :</u> - Mettre en lien avec la stratégie biodiversité - Si un impact est identifié alors définir des mesures R/C</p>

	Actions	Incidences/commentaires						
		Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives					
Action 11	Intégrer les enjeux air climat énergie dans le futur PLUi afin de mettre en application les principes d'un urbanisme résilient	Positive Point de vigilance	Point de vigilance	Positive Point de vigilance	Positive Point de vigilance	Positive Point de vigilance	Positive Point de vigilance	<p>* Réduction de l'imperméabilisation et des risques d'inondation * Amélioration du cadre de vie * Adaptation au changement climatique et lutte contre les îlots de chaleurs * Préservation de la biodiversité * Valorisation du stockage carbone * Favorise le maintien d'une activité agricole forte et permet de développement de la filière ENR</p> <p>--> Les incidences cumulées de l'action sont positives</p> <p><u>Point de vigilance :</u> * Vigilance quant à l'impact des installations ENR sur la biodiversité et les milieux naturels, et son impact paysager * Vigilance quant aux risques naturels et technologiques vis-à-vis des installations ENR</p> <p><u>Recommandations :</u> - Si un impact est identifié alors définir des mesures R/C - Mettre en lien avec le PAT, notamment au travers des OAP agriculture et alimentation</p> <p><u>Proposition d'indicateur complémentaire :</u> - Nombre d'OAP intégrant des objectifs environnementaux (exemple OAP Paysage et Biodiversité, OAP Trame Verte & Bleue)</p>

	Actions	Incidences/commentaires						
		Opportunités			Points de vigilance ou incidences négatives			
Action 12	Etudier la faisabilité de la mise en place d'un dispositif d'accompagnement à la rénovation du parc tertiaire des entreprises	Positive	Neutre	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	Point de vigilance	<p>* Diminution des consommations énergétiques * Favorise la sobriété et l'efficacité énergétique * Amélioration du confort thermique pendant les périodes de fortes chaleurs * Amélioration de la santé et de la qualité de vie de la population (qualité de l'air intérieur) * Diminution de la facture énergétique du territoire * Dynamise la filière de la rénovation énergétique --> Les incidences cumulées de l'action sont positives</p> <p><u>Points de vigilance :</u> * Vigilance sur l'origine des matériaux utilisés pour les travaux (éco matériaux, locaux, ...) * Vigilance sur l'élimination des déchets issus des chantiers de rénovation</p> <p><u>Recommandations :</u> - Mettre les entreprises en lien avec des entrepreneurs vérifiés et validés par le territoire - Inciter à aller plus loin que la rénovation classique, en intégrant le critère de rénovation BBC - Orienter les choix vers des matériaux biosourcés dans le cadre des travaux de rénovation - Associer les Directions, pour apporter un regard sur la performance énergétique et écologique</p>

	Actions	Incidences/commentaires						
		Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives					
AXE 3 : Une mobilité durable participant à l'objectif national de neutralité carbone en 2050								
Action 13	Développer les mobilités cyclables	Positive	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	Positive	<ul style="list-style-type: none"> * Diminution des consommations énergétiques et des émissions des GES * Développement de la mobilité douce * Amélioration de la qualité de l'air impliquant des effets positif sur la santé des habitants et sur la biodiversité * Développer l'économie circulaire sur le territoire (réparation, location, ...) <p>--> Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>	<u>Point de vigilance :</u> <ul style="list-style-type: none"> * Vigilance quant à l'impact de l'imperméabilisation des sols dans le cadre de l'aménagement de pistes cyclables sur les continuités écologiques et sur le risque inondation

Actions	Incidences/commentaires						
	Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives					
	<p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer des études d'impact lors de l'élaboration des projets nécessitant des aménagements - Eviter dans la mesure du possible l'imperméabilisation des sols en privilégiant des pistes cyclables en sable stabilisé ou en stabilisé renforcer aux liants hydrauliques par exemple - Si un impact est identifié alors définir des mesures R/C - Associer les Directions, pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité, les habitats naturels et sur leurs apports à la transition énergétique et écologique du territoire - Mettre en place les infrastructures nécessaires pour une adoption de ce mode de transport (voies cyclables, douche, abris à vélo, ..) <p>Proposition d'indicateurs complémentaire s :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface de milieux naturels et agricoles imperméabilisés pour la mise en place d'installations favorables à la mobilité (ha) - Suivi des continuités écologiques impactées par les aménagements cyclables 						

	Actions	Incidences/commentaires							Points de vigilance ou incidences négatives
		Incidence sur l'adaptation et l'atténuation au changement	Incidence sur les risques naturels et technologiques	Incidence sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidence sur la ressource en eau et forestière	Incidence sur la santé et la qualité de vie	Incidence sur les activités humaines	Opportunités	
Action 14	Développer les Zones apaisées sur Argentan :	Positive	Neutre	Positive	Neutre	Positive	Point de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> * Développement de la mobilité douce * Diminution des consommations énergétiques et des émissions de GES * Amélioration de la qualité de l'air impliquant des effets positif sur la santé des habitants et sur la biodiversité * Amélioration de la sécurité en centre-ville <p>--> Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>	<u>Points de vigilance :</u> <ul style="list-style-type: none"> * Vigilance quant à l'impact potentiel sur les activités économiques et les professionnels motorisés (ralentissement, bouchons, ...) * Vigilance sur la logistique urbaine (problématique dernier kilomètre)

	Actions	Incidences/commentaires							Points de vigilance ou incidences négatives
Action 15	Développer les transports en commun :	Positive	Neutre	Positive	Neutre	Positive	Positive	* Développement de la mobilité douce * Diminution des consommations énergétiques et des émissions de GES * Amélioration de la qualité de l'air impliquant des effets positif sur la santé des habitants et sur la biodiversité --> Les incidences cumulées de l'action sont positives	Point de vigilance : Néant

	Actions	Incidences/commentaires						
		Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives					
Action 16	Promouvoir l'éco mobilité sur le territoire d'Argentan	Positive	Neutre	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	<ul style="list-style-type: none"> * Développer la résilience de l'économie du territoire * Mise en valeur des activités économiques présentes sur le territoire * Développement de l'écotourisme sur le territoire * Sensibilisation de la population à l'environnement, aux paysages etc * Diminution des consommations énergétiques et des émissions de GES * Amélioration de la qualité de l'air impliquant des effets positif sur la santé des habitants et sur la biodiversité <p>--> Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive, néanmoins de nombreux points de vigilance ont été soulignés et doivent nécessairement être pris en compte</p>	<u>Points de vigilance :</u> <ul style="list-style-type: none"> * Vigilance sur l'impact du tourisme (randonneurs, VTT) sur la biodiversité * Vigilance quant à la surutilisation des milieux naturels (perturbation pour la biodiversité ; dégradation des milieux naturels)

	Actions	Incidences/commentaires						
		Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives					
Action 17	Développer la mobilité durable au sein des services de l'intercom	Positive	Point de vigilance	Positive	Neutre	Positive	Positive	<p><u>Recommandation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Si un impact est identifié alors définir des mesures R/C <p>* Développement de la mobilité douce * Diminution des consommations énergétiques et des émissions de GES * Amélioration de la qualité de l'air impliquant des effets positif sur la santé des habitants et sur la biodiversité --> Les incidences cumulées de l'action sont positives</p> <p><u>Point de vigilance :</u> Néant</p> <p><u>Recommandation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir les équipements nécessaires pour l'usage du vélo

	Actions	Incidences/commentaires						
		Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives					
Action 18	Développer le GNV : décarboner les déplacements sur le territoire, en lien avec les acteurs économiques	Positive Point de vigilance	Positive	Neutre	Positive	Positive	<ul style="list-style-type: none"> * Diminution des émissions de GES par l'utilisation de modes de transports moins émetteurs * Amélioration de la qualité de l'air impliquant des effets positif sur la santé des habitants et sur la biodiversité <p>--> Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>	<u>Point de vigilance :</u> <ul style="list-style-type: none"> * Point de vigilance concernant le risque technologique et incendie dû au caractère inflammable et explosif du GNV <p><u>Recommandation :</u></p>

	Actions	Incidences/commentaires						
		Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives					
Action 19	Aménager la voirie durablement	Positive Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	*Favorise l'adaptation au changement climatique *Diminution des impacts due aux travaux sur les réseaux *Favorise la séquestration carbone *Favorise l'économie circulaire *Favorise la végétalisation et le reboisement --> Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive, néanmoins de nombreux points de vigilance ont été soulignés et doivent nécessairement être pris en compte	<u>Points de vigilance :</u> *Les travaux de réhabilitation nécessaires pourraient occasionner des dégradations sur les ressources naturelles (notamment l'eau) et ponctuellement sur la qualité de vie (polluants atmosphériques) *Les aménagements générés par le développement des réseaux peuvent nuire aux continuités écologiques et à la biodiversité *Vigilance quant à la gestion des déchets issus des chantiers

	Actions	Incidences/commentaires						
		Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives					
AXE 4 : Développer l'autonomie énergétique du territoire :								
		Incidences sur l'adaptation et l'atténuation au changement	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	
Action 20	Mettre en œuvre le Schéma Directeur du Réseau de Chaleur Urbain d'Argentan	Positive	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	<p><u>Points de vigilance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> *Les travaux nécessaires pourraient occasionner des dégradations sur les ressources naturelles (notamment l'eau) et ponctuellement sur la qualité de vie (polluants atmosphériques) *Les aménagements générés par le développement des réseaux peuvent nuire aux continuités écologiques et à la biodiversité *Vigilance quant à la gestion des déchets issus des chantiers *Vigilance quant à la résilience des réseaux face aux différents risques naturels et technologiques

	Actions	Incidences sur l'adaptation et l'atténuation au changement	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires		
								Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives	
								<p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en lien avec l'action 19 et la rationalisation des travaux sur les réseaux - Si un impact est identifié alors définir des mesures R/C - Lors des travaux, rechercher l'optimisation avec les autres réseaux (voies, assainissements ...) pour réduire l'impact sur les activités humaines et les espaces naturels. - Associer les différentes Directions, pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité, les habitats naturels et sur leurs apports à la transition énergétique et écologique du territoire 		

	Actions	Incidences/commentaires						
		Opportunités			Points de vigilance ou incidences négatives			
Action 21	Développer le grand éolien (4 projets en cours)	Positive	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance

	Actions	Incidences sur l'adaptation et l'atténuation au changement	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires		
								Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives	
								<p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Impliquer la population pour faciliter l'acceptation - Lors des travaux, rechercher l'optimisation avec les autres réseaux (voies, assainissements ...) pour réduire l'impact sur les activités humaines et les espaces naturels. - Si un impact est identifié alors définir des mesures R/C - Associer les différentes Directions, pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité, les habitats naturels et sur leurs apports à la transition énergétique et écologique du territoire <p><u>Proposition d'indicateurs complémentaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface artificialisée (ha) - Evaluation du niveau sonore proche des installations et habitations (dB(A)) 		

	Actions	Incidences/commentaires						
		Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives					
Action 22	Développement de la filière bois énergie locale	Positive	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	<p>Points de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none"> *L'exploitation forestière sur le territoire ne doit pas nuire à la biodiversité et aux continuités écologiques *L'exploitation forestière ne doit pas nuire à la pérennité de la ressource forestière sur le territoire *L'arbre et la forêt améliorent la résilience du territoire, la surexploitation forestière ne doit pas aller en contradiction avec l'adaptation au changement climatique de la collectivité *L'exploitation forestière ne doit pas entraîner un changement d'affectation des sols pour ne pas diminuer la capacité de séquestration du territoire *Sur les installations mises en place et leur efficacité énergétique (éviter les émissions particules fines avec des filtres à particules par exemple) *Vigilance quant à l'impact de l'utilisation du bois-énergie vis-à-vis des émissions de particules fines, et notamment de l'impact sur la santé des habitants du territoire

	Actions	Incidences sur l'adaptation et l'atténuation au changement	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires		
								Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives	
								<p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eviter d'externaliser les incidences négatives en privilégiant le bois local tout en préservant l'équilibre de la ressource sur le territoire - Si la production de bois est extérieure au territoire, alors favoriser le bois certifié durable, et le bois issu de forêts gérées durablement - Etudier les impacts potentiels sur la biodiversité si l'approvisionnement se fait sur le territoire. - Mettre en lien avec le travail mené autour de la Charte Forestière <p><u>Proposition d'indicateurs complémentaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface forestière du territoire destinée à alimenter les chaufferies - Consommation d'espaces boisés (habitats, diversité, puits de carbone) - Suivi des émissions de polluants atmosphériques proches des chaufferies (notamment particules fines) 		

	Actions	Incidences/commentaires						
		Opportunités			Points de vigilance ou incidences négatives			
Action 23	Développer la filière photovoltaïque	Positive	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance

	Actions	Incidences sur l'adaptation et l'atténuation au changement	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires		
								Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives	
								<p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Eviter au mieux les incidences négatives sur les milieux naturels et la qualité de vie humaine en engageant une réflexion sur la localisation des projets, et en réalisant systématiquement une étude d'impact dans le cadre d'un projet - Favoriser les installations solaires sur les toitures - Eviter les installations solaires sur les terres agricoles (selon la valeur agronomique des sols) - Si un impact est identifié alors définir des mesures R/C - Associer les différentes Directions, pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité, les habitats naturels et sur leurs apports à la transition énergétique et écologique du territoire <p><u>Proposition d'indicateur complémentaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface artificialisée (ha) 		

	Actions	Incidences/commentaires						
		Opportunités			Points de vigilance ou incidences négatives			
Action 24	Développer la filière Méthanisation (3 projets en cours)	Positive	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Incidence sur l'adaptation et l'atténuation au changement Incidence sur les risques naturels et technologiques Incidence sur la biodiversité et les continuités écologiques Incidence sur la ressource en eau et forestière Incidence sur la santé et la qualité de vie Incidence sur les activités humaines
								<p>Point de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none"> *L'implantation des installations doit éviter au maximum d'impacter le milieu naturel (zones humides, zones de protection ou couloirs écologiques) pour ne pas nuire à la biodiversité. Prévoir des mesures ERC (éviter, compenser et réduire) si l'installation est réalisée sur une zone naturelle *Sur l'origine de la biomasse alimentant le méthaniseur (ne pas accroître l'exploitation forestière ou agricole dans le seul but d'alimenter des méthaniseurs par exemple) *Sur la localisation des éventuelles constructions d'infrastructure sur des zones à risques (mouvements de terrain, inondations) *Nuisances olfactives potentielles dans les zones proches des installations *Vigilance quant aux potentiels fuites de méthane (sans contrôle, la balance GES de la méthanisation est négative rapidement)

	Actions	Incidences sur l'adaptation et l'atténuation au changement	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires		
								Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives	
								<p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eviter au mieux les incidences négatives sur les milieux naturels et la qualité de vie humaine (impact sur la qualité de l'air et les odeurs) en engageant une réflexion sur la localisation des projets, et en réalisant systématiquement une étude d'impact dans le cadre d'un projet ; - Limiter les nuisances et les conflits d'usage (concertation avec les riverains) - Si un impact est identifié alors définir des mesures R/C - Associer les différentes Directions, pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité, les habitats naturels et sur leurs apports à la transition énergétique et écologique du territoire - Valoriser des déchets organiques locaux (pour limiter les transports pour alimenter le(s) méthaniseur(s)). -Un contrôle permanent des fuites de gaz sur tous les éléments clefs du méthaniseur et dans son environnement proche est absolument nécessaire. <p>Proposition d'indicateur complémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface artificialisée (ha) 		

	Actions	Incidences/commentaires						
		Opportunités			Points de vigilance ou incidences négatives			
Action 25	Accompagner les porteurs de projet sur le territoire	Positive	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive		
							<p>*A terme, l'action permet la transition énergétique vers un mix bas carbone (diminution des émissions de GES)</p> <p>*Dynamise la filière EnR</p> <p>*Permet l'autoconsommation donc diminue la facture énergétique pour les industriels et les agriculteurs</p> <p>*Le développement des EnR amorce la transition vers l'autonomie énergétique, il y a donc des incidences indirectes positives dans une logique d'adaptation</p> <p>--> Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive, néanmoins de nombreux points de vigilance ont été soulignés et doivent nécessairement être pris en compte</p>	<p>Point de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Les travaux nécessaires pourraient occasionner des dégradations sur les ressources naturelles (notamment l'eau) et ponctuellement sur la qualité de vie (polluants atmosphériques) *Les aménagements générés par le développement des réseaux peuvent nuire aux continuités écologiques et à la biodiversité *Vigilance quant à la gestion des déchets issus des chantiers *Vigilance quant à la résilience des réseaux face aux différents risques naturels et technologiques

	Actions	Incidences/commentaires						
		Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives					
Action 26	Développement du financement participatif dans les projets	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	*L'action citoyenne va permettre de favoriser et de renforcer l'impact et l'efficacité des actions mises en œuvre via le PCAET, de manière générale et sur l'ensemble des thématiques associées. --> Les incidences cumulées de l'action sont positives	Point de vigilance : Néant

	Actions	Incidences/commentaires							Points de vigilance ou incidences négatives
		Opportunités							
AXE 5 : Appliquer les principes de transition énergétique sur le patrimoine et les compétences d'Argentan Intercom									
Action 27	Relancer le SDI / actualiser le SDI	Positive	Neutre	Positive	Positive	Positive	Positive	* Développe la sobriété sur le territoire * Atténuation du changement climatique par la baisse de consommation d'énergie * Gains économiques grâce aux économies d'énergie --> Les incidences cumulées de l'action sont positives	<u>Point de vigilance :</u> Néant

	Actions	Incidences/commentaires							Points de vigilance ou incidences négatives
Action 28	Maitriser les dépenses énergétique / Améliorer la performance énergétique des bâtiments	Positive	Neutre	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	Point de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> *Réduction des consommations énergétiques *Favorise la sobriété énergétique *Gains économiques par la baisse de la facture énergétique *Préservation du patrimoine bâti *Création d'emplois sur le territoire <p>--> Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>	<u>Point de vigilance :</u> <ul style="list-style-type: none"> *Porter attention à l'origine des matériaux utilisés pour les travaux (éco matériaux, locaux, ...) *Vigilance sur le traitement des déchets issus des chantiers

	Actions	Incidences/commentaires						
		Opportunités			Points de vigilance ou incidences négatives			
Action 29	Favoriser le développement des énergies renouvelables sur le patrimoine de la collectivité	Positive	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	
								<p>*Permet la transition énergétique vers un mix bas carbone (diminution des émissions de GES)</p> <p>*Dynamise la filière ENR&R</p> <p>*Le développement des EnR amorce la transition vers l'autonomie énergétique, il y a donc des incidences indirectes positives dans une logique d'adaptation</p> <p>--> Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive, néanmoins de nombreux points de vigilance ont été soulignés et doivent nécessairement être pris en compte</p> <p><u>Point de vigilance :</u></p> <p>*Vigilance quant à la gestion des déchets issus des chantiers d'aménagement des moyens de productions d'ENR, et leur impact sur la qualité de vie</p> <p>*Vigilance quant à la résilience des réseaux face aux différents risques naturels et technologiques</p> <p><u>Recommandation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les installations solaires sur les toitures - En cas d'impact sur l'environnement mettre en place une démarche réduire-compenser

	Actions	Incidences/commentaires							Points de vigilance ou incidences négatives
Action 30	Réaliser un bilan de la qualité de l'air dans les écoles (de façon pédagogique/ludique)	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positive	Neutre	<p>*Favorise la sensibilisation *Amélioration de la qualité de l'air / impact positif sur la santé --> Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>	<u>Point de vigilance :</u> Néant

	Actions	Incidences/commentaires							Points de vigilance ou incidences négatives
		Opportunités							
Action 31	Maitriser les dépenses de l'éclairage public et agir en faveur de la biodiversité :	Positive	Neutre	Positive	Neutre	Positive	Positive	* Impact positif sur la biodiversité (trame noire) * Diminution des consommations énergétiques * Réduction de la facture énergétique * Favorise le développement de la sobriété (atténuation) --> Les incidences cumulées de l'action sont positives	Point de vigilance : Néant

	Actions	Incidences/commentaires							
		Opportunités				Points de vigilance ou incidences négatives			
Action 32	Assainissement	Positive	Neutre	Positive	Positive	Positive	Positive	Incidence humaines	
		<ul style="list-style-type: none"> * Valorisation de la séquestration carbone *Protection de la biodiversité *Amélioration de la qualité de l'eau *Amélioration de la qualité de vie <p>--> Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>				<u>Point de vigilance :</u> Néant			
		<u>Recommandation :</u>							

	Actions	Incidences/commentaires						
		Opportunités				Points de vigilance ou incidences négatives		
Action 33	Mise en œuvre PLPDMA et des indicateurs déchets en lien avec TETE	Positive	Neutre	Positive	Positive	Positive	Positive	Incidences sur l'adaptation et l'atténuation au changement Incidences sur les risques naturels et technologiques Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques Incidences sur la ressource en eau et forestière Incidences sur la santé et la qualité de vie Incidences sur les activités humaines
								*Réduction des consommations énergétiques, des émissions de GES (incidences positives sur la santé et la biodiversité) *Réduction des déchets, dont lutte contre le gaspillage alimentaire *Sensibilisation de la population *Favorise l'économie circulaire --> Les incidences cumulées de l'action sont positives

	Actions	Incidences/commentaires							Points de vigilance ou incidences négatives
		Opportunités							
AXE 6 : Intégrer le développement durable et la sobriété dans l'organisation interne de la ville et de l'intercom									
Action 34	Agenda 2030 : traduire les ODD dans l'organisation interne d'Argentan et de Terres d'Argentan Interco	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	* Permet d'engager la transition du territoire * L'exemplarité de la collectivité et le renforcement des synergies entre les services conduira directement et indirectement à la réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES (incidences positives sur la santé et la biodiversité) ; à la réduction des déchets et la préservation des ressources de façon durable --> Les incidences cumulées de l'action sont positives	<u>Point de vigilance :</u> Néant

	Actions	Incidences/commentaires							
		Opportunités				Points de vigilance ou incidences négatives			
Action 35	Engager les agents dans une démarche éco responsable :	Positive	Neutre	Neutre	Positive	Positive	Positive	<p>* L'exemplarité de la collectivité conduira directement et indirectement à la réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES (incidences positives sur la santé et la biodiversité) ; à la réduction des déchets et la préservation des ressources de façon durable</p> <p>--> Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>	<u>Point de vigilance :</u> Néant
								<u>Recommandation :</u> - Mettre en lien avec l'action 34 "Agenda 2030 : traduire les ODD dans l'organisation interne d'Argentan et de Terres d'Argentan Interco"	

	Actions	Incidences/commentaires							Points de vigilance ou incidences négatives
		Opportunités							
Action 36	Intégrer des critères environnementaux dans la commande publique de la collectivité	Positive	Neutre	Neutre	Positive	Neutre	Positive	*L'exemplarité de la collectivité conduira directement et indirectement à la réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES (incidences positives sur la santé et la biodiversité) ; à la réduction des déchets et la préservation des ressources de façon durable --> Les incidences cumulées de l'action sont positives	<u>Point de vigilance :</u> Néant
Action 37	Construire un budget « simple » vert, avec budget favorable au DD	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	* Sensibilisation, formation * Permet d'intégrer les enjeux environnementaux de manière transversale --> Les incidences cumulées de l'action sont positives	<u>Point de vigilance :</u> Néant

	Actions	Incidences/commentaires						
		Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives					
Action 38	Organiser des Eco événements de manière systématique	Positive	Neutre	Positive	Positive	Positive	Positive	<p><u>Recommandation :</u></p> <p>*Réduction des consommations énergétiques, des émissions de GES (incidences positives sur la santé et la biodiversité) *Promouvoir l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire *Sensibilisation de la population sur le long terme --> Les incidences cumulées de l'action sont positives</p> <p><u>Point de vigilance :</u> Néant</p> <p><u>Recommandations :</u> -Action à mettre en lien avec le PAT en profitant de ces Eco événements pour valoriser tous les acteurs du territoire (alimentation locale, association locale, ...)</p> <p><u>Proposition d'indicateur complémentaire :</u> - Suivi des déchets produits lors des éco-événements (kg)</p>

	Actions	Incidences/commentaires							Points de vigilance ou incidences négatives
		Opportunités							
Action 39	Former les élus sur les thématiques énergie/adaptation au changement climatique	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	*Sensibilisation/formation et changement de comportement qui peuvent induire des réductions de consommations énergétiques, émissions de GES et polluants, amélioration de la qualité de l'air et de la qualité de vie, alimentation durable et saine, optimisation des déchets et tris, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, etc --> Les incidences cumulées de l'action sont positives	<u>Point de vigilance :</u> Néant

	Actions	Incidences/commentaires						
		Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives					
AXE 7 : Accompagner la Transition des acteurs économiques								
Action 40	La collectivité, facilitatrice pour décarboner les entreprises	Positive	Neutre	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	Point de vigilance	<p>Point de vigilance :</p> <p>*Vigilance quant au développement des ENR, notamment des projets PV, qui ne doivent pas se faire en contradiction avec les codes paysagers du territoire, ni engendrer un changement d'affectation des sols qui se ferait au détriment de l'activité agricole ou des milieux naturels.</p> <p>*Vigilance sur la gestion des déchets de travaux et sur la provenance des matériaux utilisés</p> <p>*Ne pas développer le solaire au sol au détriment des continuités écologiques, de la biodiversité ou des zones de protection/ d'inventaire de la biodiversité (Natura 2000, ZNIEFF, ...). Prévoir des mesures ERC si les projets sont réalisés sur des zones naturelles et/ou s'ils ont un impact négatif sur des espèces protégées.</p>

	Actions	Incidences/commentaires							Points de vigilance ou incidences négatives
		Opportunités							
Action 41	Rencontrer la CMA et la CCI pour lancer des opérations d'accompagnement des entreprises. - Réalisation de diagnostics énergétiques avec les entreprises	Positive	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positive	<ul style="list-style-type: none"> * Impliquer les acteurs avec des animations (éco défis) * Encourage la transition énergétique des acteurs économiques --> Les incidences cumulées de l'action sont positives	<u>Point de vigilance :</u> Néant

Action 42	<p>Soutenir les porteurs de projets d'ENR&R sur le territoire : Accompagnement de projets territoriaux économiques innovants</p>	Positive	Point de vigilance	Positive	<ul style="list-style-type: none"> * Atténuation du changement climatique grâce à la décarbonation de l'énergie * Favorise l'indépendance énergétique * Favoriser l'innovation et la résilience de l'économie du territoire <p>--> Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive, néanmoins de nombreux points de vigilance ont été soulignés et doivent nécessairement être pris en compte</p>	<p>Point de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Les travaux nécessaires pourraient occasionner des dégradations sur les ressources naturelles (notamment l'eau) et ponctuellement sur la qualité de vie (polluants atmosphériques) *Les aménagements générés par le développement des réseaux peuvent nuire aux continuités écologiques et à la biodiversité *Vigilance quant à la résilience des réseaux face aux différents risques naturels et technologiques *Sur la gestion des déchets de travaux et sur la provenance des matériaux utilisés *Ne pas développer le solaire au sol au détriment des continuités écologiques, de la biodiversité ou des zones de protection/ d'inventaire de la biodiversité (Natura 2000, ZNIEFF, ...). Prévoir des mesures ERC si les projets sont réalisés sur des zones naturelles et/ou s'ils ont un impact négatif sur des espèces protégées. *Sur la localisation des éventuelles constructions d'infrastructure au sol sur des zones à risques (mouvements de terrain, inondations)" 			
------------------	---	---	---	---	---	---	---	--	--

	Actions	Incidences/commentaires						
		Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives					
Action 43	Mettre en application les principes de l'économie de la fonctionnalité et coopération : programme Coop'Ter	Positive	Neutre	Positive	Neutre	Positive	Positive	<p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lors des travaux, rechercher l'optimisation avec les autres réseaux (voies, assainissements ...) pour réduire l'impact sur les activités humaines et les espaces naturels. Si un impact est identifié alors définir des mesures R/C - Associer les différentes Directions, pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité, les habitats naturels et sur leurs apports à la transition énergétique et écologique du territoire

	Actions	Incidences/commentaires								
		Opportunités					Points de vigilance ou incidences négatives			
		Incidence sur l'adaptation et l'atténuation au changement	Incidence sur les risques naturels et technologiques	Incidence sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidence sur la ressource en eau et forestière	Incidence sur la santé et la qualité de vie	Incidence sur les activités humaines			
Action 44	Programme d'actions ESS - Economie Sociale et Solidaire (géré par la ville)	Positive	Neutre	Neutre	Neutre	Positive	Positive	*Soutien à l'économie sociale et solidaire *Favorise la concertation et l'intelligence collective *Réduction des consommations énergétiques *Réduction des émissions de GES et polluants atmosphériques *Favorise la mobilité active/douce --> Les incidences cumulées de l'action sont positives	Point de vigilance : Néant	
Action 45	Projet de Création Tiers Lieux / ressourcerie (ville)	Neutre	Neutre	Positive	Positive	Positive	Positive	* Favorise le développement de la sobriété * Favorise la transition écologique / énergétique * Permet le développement de l'économie circulaire * Impact positif sur la population (insertion sociale) --> Les incidences cumulées de l'action sont positives	Point de vigilance : Néant	

	Actions	Incidences/commentaires							Points de vigilance ou incidences négatives
		Opportunités							
AXE 8 : Sensibiliser, communiquer et coopération avec les acteurs de la transition									
Action 46	Communiquer les actions menées par la ville et l'intercom :	Positive	Neutre	Neutre	Neutre	Positive	Positive	<ul style="list-style-type: none"> * Favorise la sobriété numérique * Permet de sensibiliser la population * Favorise l'exemplarité de la collectivité <p>--> Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>	<u>Point de vigilance :</u> Néant

	Actions	Incidences/commentaires							Points de vigilance ou incidences négatives
		Opportunités							
Action 47	Sensibiliser le grand public :	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	*La sensibilisation des citoyens aux enjeux Climat Air Energie aura un impact positif sur l'ensemble des thématiques et va notamment permettre de favoriser et de renforcer l'impact et l'efficacité des actions mises en œuvre via le PCAET. --> Les incidences cumulées de l'action sont positives
Action 48	Poursuivre les coopérations avec l'ADEME :	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	<u>Recommandations :</u> -Mettre en lien avec la sensibilisation sur les enjeux de Nutrition/Santé du PAT *L'exemplarité de la collectivité conduira directement et indirectement à la réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES (incidences positives sur la santé et la biodiversité) ; à la réduction des déchets et la préservation des ressources de façon durable --> Les incidences cumulées de l'action sont positives

	Actions	Incidences/commentaires							Points de vigilance ou incidences négatives
		Opportunités							
									<u>Recommandation :</u>
Action 49	Rayonner au-delà du territoire	Positive	Neutre	Positive	Positive	Positive	Positive	*L'exemplarité de la collectivité conduira directement et indirectement à la réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES (incidences positives sur la santé et la biodiversité) ; à la réduction des déchets et la préservation des ressources de façon durable --> Les incidences cumulées de l'action sont positives	<u>Point de vigilance :</u> Néant

	Actions	Incidences/commentaires						
		Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives					
AXE 9 : Développer l'axe "éco citoyenneté" dans le cadre des missions de cohésion sociale et des services de proximité avec les habitants								
Action 50	Faciliter la mobilité durable aux publics en précarité énergétique liée à la mobilité	Positive	Neutre	Positive	Neutre	Positive	Positive	<p>* Action sociale pour un développement durable inclusif * Impliquer toutes les catégories de population * Permet de développer la mobilité douce (réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES), impliquant des effets bénéfiques pour la santé humaine et la biodiversité --> Les incidences cumulées de l'action sont positives</p> <p><u>Point de vigilance :</u> Néant</p> <p><u>Recommandation :</u></p>

	Actions	Incidences/commentaires						
		Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives					
Action 51	Développer un plan d'écocitoyenneté en lien avec l'Agende 2030	Positive	Neutre	Positive	Positive	Positive	Positive	<p>*Favorise la diminution des déchets et le gaspillage alimentaire *Favorise la sobriété *Diminution de l'empreinte carbone sur le cycle de vie des produits alimentaires *Impliquer les citoyens dans les actions de la ville et les projets de DD (démocratie participative) *Former / sensibiliser les habitants</p> <p>--> Les incidences cumulées de l'action sont positives</p> <p><u>Recommandations :</u> -Mettre en lien avec l'action 4 "Mise en œuvre et animation du PAT " -S'assurer que toute la population ait la possibilité de participer pour garantir une représentation des enjeux et préoccupations</p>

	Actions	Incidences/commentaires							Points de vigilance ou incidences négatives
		Opportunités							
Action 52	Inciter les usagers des bâtiments publics à une démarche de sobriété	Positive	Neutre	Neutre	Positive	Positive	Positive	* Favorise la sobriété * Diminution des consommations énergétiques et des émissions de GES * Réduction de la facture énergétique --> Les incidences cumulées de l'action sont positives	<u>Point de vigilance :</u> Néant
Action 53	Eduquer les plus jeunes aux DD (dans les écoles et centres de petite enfance)	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	*La sensibilisation des citoyens aux enjeux Climat Air Energie aura un impact positif sur l'ensemble des thématiques et va notamment permettre de favoriser et de renforcer l'impact et l'efficacité des actions mises en œuvre via le PCAET. --> Les incidences cumulées de l'action sont positives	<u>Point de vigilance :</u> Néant

	Actions	Incidences/commentaires						
		Incidences sur l'adaptation et l'atténuation au changement	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Opportunités
								<p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mettre en lien avec la sensibilisation sur les enjeux de Nutrition/Santé du PAT <p><u>Proposition d'indicateur complémentaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des déchets produits lors des éco-événements (kg)

6.1 Les impacts positifs des actions sur les thématiques du PCAET et l'environnement

L'ensemble des actions du PCAET a des incidences positives sur les thématiques de l'État Initial de l'Environnement, même si certaines présentent des points de vigilances. En effet, les points de vigilance ne sont pas synonymes d'externalités négatives. Ils sont là pour présenter des failles éventuelles de certaines actions.

À titre d'exemple, l'action 21 « Développer le grand éolien » présente des points de vigilance sur 5 des 6 thématiques. Néanmoins, cette action aura globalement des incidences positives sur l'environnement et sur la santé, grâce au développement des EnR et aux bénéfices que cela induit.

Sur l'ensemble du plan d'actions du PCAET (regroupant 53 actions), **10 actions ne présentent que des incidences positives sur les 6 thématiques identifiées**. Ces actions sont :

- Action 2 « Mise en œuvre de l'opération collective "territoires résilients et de coopération" piloté par l'ADEME »
- Action 3 « La stratégie biodiversité : la nature au service de l'atténuation et l'adaptation au Changement Climatique »
- Action 5 « Mettre en œuvre une politique en faveur de l'eau et du climat »
- Action 26 « Développement du financement participatif dans les projets »
- Action 34 « Agenda 2030 : traduire les ODD dans l'organisation interne d'Argentan et de Terres d'Argentan Interco »
- Action 37 « Construire un budget « simple » vert, avec budget favorable au DD »
- Action 39 « Former les élus sur les thématiques énergie/adaptation au changement climatique »
- Action 47 « Sensibiliser le grand public »
- Action 48 « Poursuivre les coopérations avec l'ADEME »
- Action 49 « Eduquer les plus jeunes aux DD (dans les écoles et centres de petite enfance) »

Incidences positives sur l'adaptation et l'atténuation au changement climatique

50 actions présentent uniquement des incidences positives sur cette thématique.

Le PCAET portant comme objectif de répondre aux enjeux Climat, Air, Energie, remplit son rôle ici, où la quasi-totalité de ses actions (50/53) présentent des incidences positives, tandis que 3 actions ont été jugées comme étant neutres sur cette thématique.

Les incidences positives sur l'atténuation au changement climatique passent principalement par la **diminution des consommations énergétiques**, la **diminution des émissions de GES**, ainsi que l'amélioration de la **séquestration du carbone**.

En l'occurrence, le volet atténuation est particulièrement bien pris en compte par les actions 13 « Développer les mobilités cyclables », 15 « Développer les transports en commun » ainsi que

les actions de l'Axe 4 : Développer l'autonomie énergétique du territoire » qui a notamment pour objectif de multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables d'ici 2030 (par rapport à 2009).

La séquestration du carbone est soutenue par diverses actions grâce à la végétalisation, de la plantation de haie, la préservation des terres agricoles et des milieux naturels.

Par ailleurs, le volet adaptation est bien appréhender grâce aux actions de Axe 1 : Faire face à l'urgence climatique : adaptation et résilience du territoire face aux défis du changement climatique», en l'occurrence, la collectivité prévoit notamment d'améliorer sa résilience face aux risques naturels, d'aménager son territoire dans une logique d'adaptation, et d'accompagner les agriculteurs à l'adaptation de leurs pratiques grâce, par exemple, à l'action 1 « Aménager le territoire afin de s'adapter au changement climatique et améliorer la qualité de vie des habitants », l'action 3 « La stratégie biodiversité : la nature au service de l'atténuation et l'adaptation au Changement Climatique », l'action 5 « Mettre en œuvre une politique en faveur de l'eau et du climat ».

Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques

26 actions présentent uniquement des incidences positives sur cette thématique. Cette thématique est principalement appréhendée au travers de l'action 3 « La stratégie biodiversité : la nature au service de l'atténuation et l'adaptation au Changement Climatique », qui prévoit la mise en place d'une Stratégie Biodiversité à part entière, l'action 31 « Maitriser les dépenses de l'éclairage public et agir en faveur de la biodiversité », via la mise en place d'une trame noire. Également, l'action 11 « Intégrer les enjeux air climat énergie dans le futur PLUi afin de mettre en application les principes d'un urbanisme résilient », vise à intégrer la végétalisation en zone urbaine, ainsi qu'à lutter contre l'artificialisation des sols.

L'action 4 « Mise en œuvre et animation du PAT (Projet Alimentaire Territorial) » permet de développer les pratiques agricoles durables qui favorisent la préservation des milieux naturels et de la biodiversité.

Par ailleurs, les actions portant sur la diminution des émissions des GES ou des émissions de polluants atmosphériques, tel que l'action 14 « Développer les Zones apaisées sur Argentan » permettront également des incidences positives sur la biodiversité.

Incidences sur la santé et la qualité de vie

41 actions présentent uniquement des incidences positives sur cette thématique. Les incidences positives sur la qualité de vie et la santé passent principalement par l'**amélioration de la qualité de l'air** et la **diminution des émissions de GES**. C'est le cas avec les actions de l'Axe 3 « Une mobilité durable participant à l'objectif national de neutralité carbone en 2050 » et plus spécifiquement avec l'action 13 « Développer les mobilités cyclables », l'action 14 « Développer les Zones apaisées sur Argentan », l'action 15 « Développer les transports en commun ».

D'autres actions visent à préserver les **milieux naturels et qualité paysagère** du territoire comme l'action 1 « Aménager le territoire afin de s'adapter au changement climatique et améliorer la qualité de vie des habitants »

Par ailleurs, le plan d'action dédie un axe au développement de l'éco-citoyenneté, afin de renforcer la cohésion sociale et les services de proximité, notamment via l'action 51 « Développer un plan d'éco-citoyenneté en lien avec l'Agende 2030 », qui prévoit la mise en place d'une convention citoyenne pour le climat. Également, l'action 53 « Eduquer les plus jeunes aux DD (dans les écoles et centres de petite enfance) » favorise la sensibilisation autour des enjeux environnementaux

6.2 Les impacts négatifs et les points de vigilance ciblés à quelques thématiques

Les **impacts négatifs** (impacts qui ne peuvent être évités) :

- ⇒ Il n'y a **aucun point négatif** au sein du plan d'actions du PCAET Terres d'Argentan Interco.

Les **points de vigilance** (un impact potentiellement négatif, à anticiper par des mesures éviter/réduire/compenser) :

↳ Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques

Les points de vigilance qui portent sur cette thématique sont de **2 types** :

Les actions nécessitant des aménagements : comme pour l'action 19 « Aménager la voirie durablement », ou encore l'action 20 « Mettre en œuvre le schéma directeur du Réseau de Chaleur Urbain d'Argentan », les aménagements pourraient occasionner des incidences négatives sur la biodiversité, les continuités écologiques et sur les zones de protection.

Les actions causant une surexploitation des ressources naturelles : les actions 22 et 24, « Développement de la filière bois énergie locale », « Développer la filière Méthanisation » présente ce type de point de vigilance, sur l'utilisation de la ressource bois/énergie ou encore sur l'origine de la biomasse alimentant les méthaniseurs (ne pas accroître l'exploitation forestière ou agricole dans le seul but d'alimenter des méthaniseurs, par exemple).

Incidences sur la ressource en eau

Les actions qui présentent des points de vigilance sur la thématique des ressources naturelles sont de **2 types** :

Les actions qui nécessitent des aménagements : les actions de l'Axe 4 « Développer l'autonomie énergétique du territoire » présentent ce type de point de vigilance. Les aménagements destinés à la production d'ENR peuvent générer des incidences négatives sur la ressource en eau. De plus, les déchets produits lors de ces travaux et aménagements peuvent avoir des incidences néfastes sur la ressource en eau : une gestion rationnelle et durable doit donc être assurée.

Les actions qui requièrent l'exploitation de ressources naturelles : la réalisation de l'action 4 « Mise en œuvre et animation du PAT (Projet Alimentaire Territorial) » est en lien direct avec la préservation de l'agriculture à l'échelle du territoire. Il est donc nécessaire d'être vigilant quant à l'utilisation de la ressource en eau par le secteur agricole. Également, la réalisation de l'action 17 « Développer la mobilité durable au sein des services de l'intercom » exige l'extraction de terres rares pour la production des batteries de véhicules électriques, impactant la ressource en eau. Elle ne se déroule pas sur le territoire, mais cette externalité doit être prise en considération lors de l'évaluation.

Incidences sur les activités humaines

La quasi-totalité des points de vigilance portant sur ces actions concerne **la thématique des déchets**. Des actions, comme l'action 8 « Massifier la rénovation énergétique de l'habitat », impliqueront la production de déchets du BTP supplémentaires, à cause des travaux de rénovation. Également, les actions valorisant le développement des EnR&R (comme l'action 29 « Favoriser le développement des énergies renouvelables sur le patrimoine de la collectivité ») généreront des déchets non-recyclables, dû à l'obsolescence des matériaux de production d'énergie renouvelable.

De même, la gestion des déchets issue de l'action 17 « Développer la mobilité durable au sein des services de l'intercom » concerne principalement le traitement des batteries lithium-ion, qui est nécessaire pour éviter d'éventuels impacts néfastes sur l'environnement et la santé.

7 Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Les informations ci-dessous sont issues des données Natura 2000 de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).

7.1 État des lieux

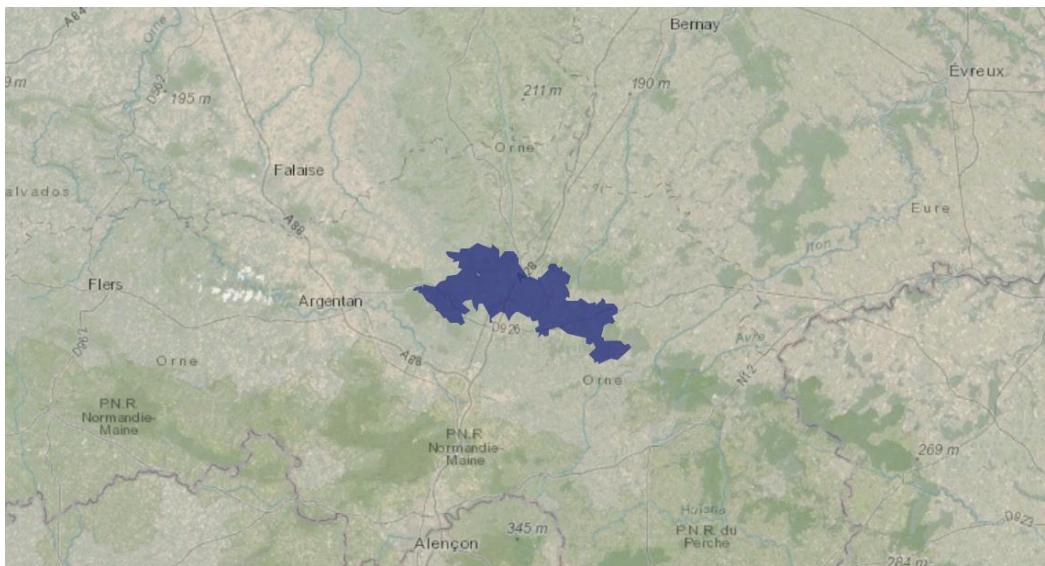
Le territoire de la Communauté de communes Terres d'Argentan Interco dispose de 4 zones Natura 2000, qui sont :

- Bocages et vergers du Sud Pays d'Auge ;
- Sites d'Ecouves ;
- Haute vallée de l'Orne et affluents ;
- Haute vallée de la Touques et affluents.

	<u>Site</u>	<u>Type</u>	<u>Superficie (ha)</u>	<u>Fiche</u>
1	<i>Bocages et vergers du Sud Pays d'Auge</i>	<i>B (ZSC)</i>	<i>21 510 ha.</i>	<i>FR2502014</i>
2	<i>Sites d'Ecouves</i>	<i>B (ZSC)</i>	<i>1630 ha.</i>	<i>FR250010</i>
3	<i>Haute vallée de l'Orne et affluents</i>	<i>B (ZSC)</i>	<i>20593 ha.</i>	<i>FR2500099</i>
4	<i>Haute vallée de la Touques et affluents</i>	<i>B (ZSC)</i>	<i>1 399 ha.</i>	<i>FR2500103</i>



Bocages et vergers du Pays d'Auge



➔ Description

Appartenant à la région biogéographique atlantique, le site est entièrement inclus dans le département de l'Orne, département de la Basse Normandie. Il s'étend sur 38 communes ornaises et couvre 21 540 ha. Il s'appuie sur des massifs forestiers : la forêt de Silly en Gouffern à l'Ouest, le massif de St Evroult Notre Dame des Bois au Nord Est et la forêt de Moulins la Marche au Sud-Est.

Classes d'habitats	Couverture
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	5%
Forêts (en général)	5%
Agriculture (en général)	90%

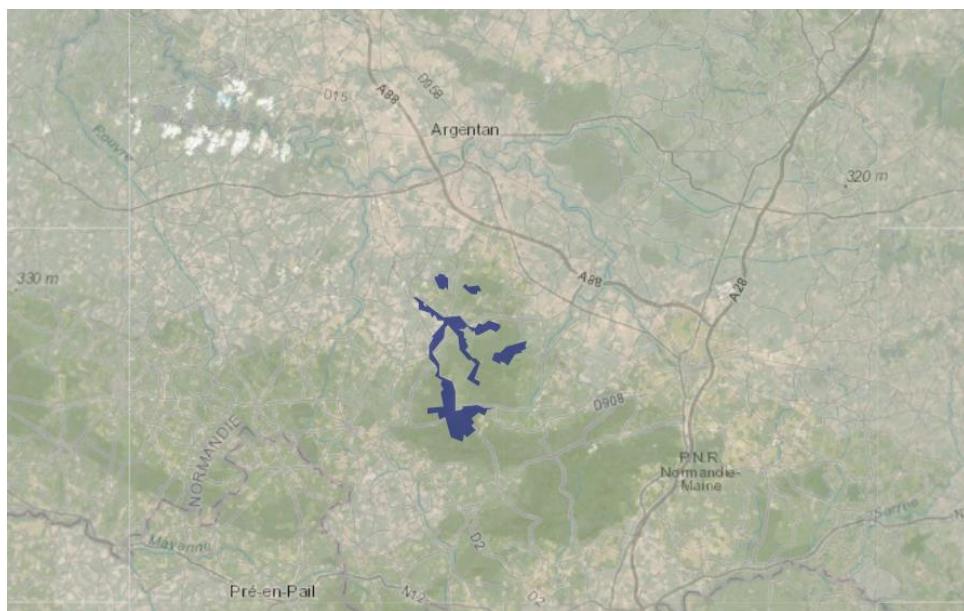
➔ Qualité et importance

Vaste ensemble bocager retenu pour son réseau de haies d'arbres abritant des populations remarquables d'insectes saproxyliques figurant à l'annexe 2 de la directive 92-43 (Osmoderma eremita, Cerambyx cerdo, Lucanus cervus)

➔ Vulnérabilités

La disparition progressive des haies de vieux arbres à cavités, le non-renouvellement de ces haies, l'absence d'entretien, la déconnection progressive des haies entre elles sont parmi les principales menaces qui pèsent sur la fonctionnalité de ce site.

Sites d'Ecouves



➔ Description

Situés sur un des derniers contreforts du socle Armoricain oriental, les sites d'Ecouves abritent des biotopes diversifiés liés à des sols rocaillieux superficiels, de fortes pentes, un climat rigoureux humide et un réseau hydrographique dense : forêts acidiphiles, landes sèches à tourbeuses, tourbières, pierriers bordant des falaises siliceuses, prairies marécageuses inondables, étang.

De nombreux cours d'eau parcourent le massif. Le site "Ecouves" s'étend autour de la Cance et de deux de ses affluents (le Landrion et la Gâtine), s'écoulant du sud au nord, à partir des reliefs boisés.

La partie sud du site s'insère dans les ensembles forestiers du bois de Goult, du bois de la Hunière et du bois de Grandmont. La partie nord inclut les vallées et vallons agricoles, des zones de landes et un étang.

La majeure partie de ces espaces est située sur le territoire du Parc naturel régional Normandie-Maine.

Classes d'habitats	Couverture
Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées	38%
Forêts caducifoliées	25%
Forêts artificielles en monoculture (ex : plantations de peupliers ou d'arbres exotiques)	20%

Landes, broussailles, recrus, maquis et garrigues, phrygana	5%
Marais (végétation de ceinture), bas-marais, tourbières	4%
Agriculture (en général)	3%
Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes)	2%
Autres terres (incluant les zones urbanisées et industrielles, routes, décharges, mines)	2%
Rochers intérieurs, éboulis rocheux, dunes intérieures, neige ou glace permanente	1%

➔ Qualité et importance

Motivation pour la liste des autres espèces importantes de faune et de flore (rubrique 3.3) :

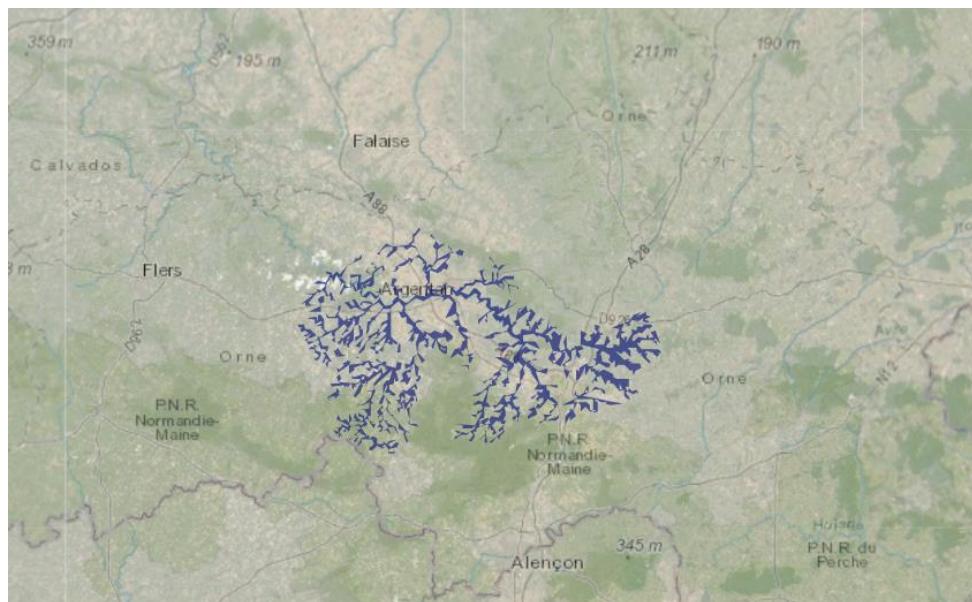
- Protection réglementaire au niveau national ou régional.

➔ Vulnérabilité

- Dynamique de fermeture des landes sèches à tourbeuses.
- Intérêt écologique des landes tributaire de la préservation de la nature des sols (utilisation de moyens non destructeurs, proscription des amendements) et de l'absence de toute transformation radicale (plantations, drainages, incendies).
- Nécessité d'orienter la gestion courante des zones boisées vers un objectif de diversité maximale et de la concilier avec le maintien des populations d'écrevisses.
- La richesse biologique de la Cance et de ses affluents est étroitement liée au maintien de la qualité physico-chimique des eaux et à la proscription des repeuplements en poissons pouvant engendrer un risque sanitaire pour les écrevisses.
- Dépôts, remblais de toute sorte et extractions de matériaux en particulier au niveau des pierriers, potentiels.



Haute vallée de l'Orne et affluents



➔ Description

Le sous-sol de ce site, réparti en trois unités, est constitué d'alluvions récentes de l'Orne, reposant sur une assise jurassique. La proximité de rivières, les faibles pentes et le climat pluvieux expliquent le caractère inondable de la haute-vallée et la présence de l'eau en toute saison.

La cartographie des habitats naturels de la directive réalisée en 1997 a permis d'apprécier leur surface. Ces estimations pourront toutefois être précisées avec des instruments de mesure plus fins.

Classes d'habitats	Couverture
Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées	80%
Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes)	10%
Pelouses sèches, steppes	4%
Marais (végétation de ceinture), bas-marais, tourbières	4%
Forêt artificielle en monoculture (ex : plantations de peupliers ou d'arbres exotiques)	1%

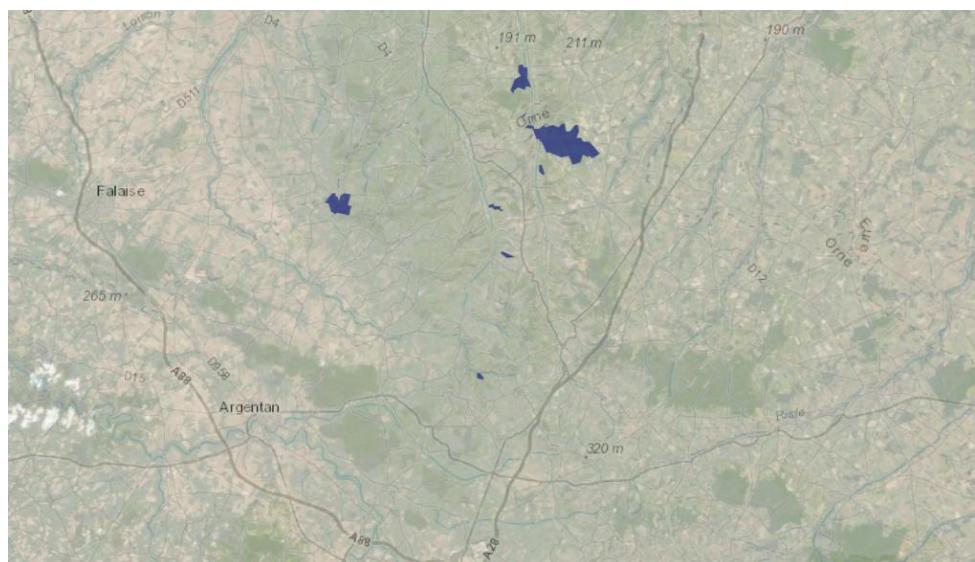
Forêts caducifoliées	1%
➔ Qualité et importance	

Bassin hydrographique dont les cours d'eau et les zones de lit majeur renferment des habitats et des espèces d'intérêt européen

➔ Vulnérabilité

- Intérêt écologique du site tributaire de la pérennisation des pratiques agricoles extensives.
- Déprise agricole au niveau des parcelles non viables pour les exploitants (humidité, accessibilité difficile).
- Drainage, extension des labours et plantations de peupliers potentiels.

Haute vallée de la Touques et affluents



➔ Description

Ce site regroupe dix secteurs unitaires représentant les éléments caractéristiques et remarquables du Pays d'Auge et de ses abords. Le paysage, très vallonné, a été dessiné par le chevelu dense des rivières qui ont creusé leur lit dans les formations calcaires du Cénomanien. Il s'agit donc d'un ensemble de boisements, de coteaux calcaires secs et de formations hygrophiles sur substrats sourceux ou de fonds de vallées qui renferment par ailleurs des grottes à chiroptères.

Ce site Natura 2000 se caractérise par la diversité des différents habitats patrimoniaux et leur répartition en mosaïque au sein du bocage augeron :

- **Les formations de pelouses calcaires** : riches en orchidées et dotés d'une grande diversité végétale, ces milieux abritent notamment un papillon protégé, le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*).
- **Les grottes abritant des chauves-souris** : ces cavités creusées dans la roche calcaire ou « boves » ont permis aux chauves-souris d'y trouver refuge, principalement pour hiberner en hiver. Les espèces rencontrées sont le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) et le Grand Murin (*Myotis myotis*).
- **Les forêts de hêtraies-chênaies** : localisées au sommet des plateaux, elles abritent de nombreuses espèces de feuillus. Au sein des sous-bois, il n'est pas rare d'observer du Houx (*Ilex aquifolium*) ou encore la Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*).

Classes d'habitats	Couverture
Forêts caducifoliées	46%
Zones de plantations d'arbres (incluant les vergers, vignes, Dehesas)	40%
Pelouses sèches, steppes	12%
Marais (végétation de ceinture), bas-marais, tourbières,	1%
Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes)	1%

➔ Qualité et importance

Motivations pour la liste des autres espèces importantes de flore et de faune (rubrique 3.3) :

- protection réglementaire au niveau national ou régional ;
- valeur patrimoniale (populations d'orchidées).

➔ Vulnérabilité

- Déprise agricole déjà bien amorcée par endroits sur les parcelles présentant de fortes contraintes (prairies humides et pelouses calcaires pentues).
- Intérêt écologique du site tributaire :
 - *du maintien des pratiques agricoles extensives ;
 - *de la préservation de la qualité physico-chimique des eaux.
- Modifications profondes de l'occupation du sol potentielles (labours ou boisements).
- Dérangement au niveau des grottes à chauve-souris.
- Divagation du bétail dans le lit mineur des cours d'eau pouvant engendrer une dégradation par asphyxie des habitats naturels aquatiques.
- Artificialisation des secteurs boisés.

7.2 Évaluation des impacts potentiels du PCAET sur les sites Natura 2000

Cette partie a pour objectif d'étudier les impacts potentiels que peuvent présenter les actions du PCAET sur les zones Natura 2000 et d'ainsi prévenir d'éventuels impacts négatifs en les évitant ou en les limitant.

Parmi le panel d'actions prévues dans le PCAET, aucune n'est spatialisée sur ou en proximité du site Natura 2000 sur le territoire et aucune ne prône la labélisation de nouvelles zones de protection.

7.3 Synthèse de l'analyse des zones Natura 2000

Le plan d'actions du PCAET ne comporte a priori aucune action ayant des incidences sur les zones Natura 2000.

Il faut néanmoins souligner les nombreux points de vigilance apportés dans la partie « Analyse environnementale du PCAET » sur les incidences du plan d'actions sur la biodiversité et les continuités écologiques. Ces points de vigilance sont ainsi transposables aux zones Natura 2000, car tous les projets d'aménagement, selon leur localisation, peuvent avoir des incidences négatives sur un site, par exemple.

L'évaluation des incidences Natura 2000 sera démontrée de manière plus fine, à l'échelle du projet, et l'absence d'impacts sera justifiée.

Il faut également souligner l'importance de l'action 3 « La stratégie biodiversité : la nature au service de l'atténuation et l'adaptation au Changement Climatique », prévoyant la mise en place d'une Stratégie Biodiversité qui favorisera plus largement la préservation de l'ensemble de la biodiversité du territoire.

8 Mesures envisagées pour « Éviter, Réduire et si possible Compenser » les conséquences dommageables du PCAET

Les impacts d'un projet, d'un plan ou d'un programme sur l'environnement peuvent se traduire par une dégradation de la qualité environnementale. La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Des recommandations auront été proposées pour chaque action lorsque jugé opportun. Néanmoins, le prisme stratégique et l'échelle de planification territoriale du PCAET ne permet de préciser spécifiquement à chaque action les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation qui seront à intégrer lors de la mise en œuvre de l'action.

Ci-dessous, un tableau récapitulant de manière générale, et par thématique, les recommandations allant dans le sens d'une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET :

PROPOSITIONS DE MESURES DE REDUCTION ET RECOMMANDATIONS COMPLEMENTAIRES	
Actions en lien avec le Bâtiment et l'Aménagement ou l'Urbanisme	<ul style="list-style-type: none">- Inciter à aller plus loin que la rénovation classique, en intégrant le critère de rénovation BBC- Orienter, lorsque cela est possible, les choix vers des matériaux biosourcés dans le cadre des travaux de rénovation- Associer les directions concernées, pour apporter un regard sur la performance énergétique et écologique, et sur les impacts sur la biodiversité et les habitats naturels- Mener systématiquement des études d'impacts locales dans le cadre des aménagements / travaux prévus pour éviter les éventuelles incidences négatives sur l'environnement



Actions en lien avec les énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none">- Intégrer des études d'impact lors de l'élaboration des projets nécessitant des aménagements et des modifications importantes de l'existant- Associer les directions, pour apporter un regard sur l'impact des installations sur la biodiversité, les habitats naturels, les paysages, les nuisances et sur leurs apports à la transition énergétique et écologique du territoire- Éviter dans la mesure du possible l'imperméabilisation des sols en privilégiant l'installation des outils de production sur le bâti ou sur des espaces déjà imperméabilisés- Valoriser et donner de la visibilité aux acteurs engagés et s'étant lancés dans des démarches collectives de transition et/ou des démarches RSE exemplaires (agissant sur les 3 piliers du développement durable)
Actions en lien avec la biodiversité et les milieux naturels	<ul style="list-style-type: none">- Anticiper les risques sanitaires liés à la végétalisation des espaces par une étude de risques- Mettre en place une gestion durable des espaces boisés et des linéaires de haies, afin de ne pas impacter la biodiversité et les paysages- Réaliser un suivi de l'évolution de la biodiversité (par la collectivité ou en partenariat avec des associations locales), particulièrement sur les sites Natura 2000
Actions en lien avec la mobilité	<ul style="list-style-type: none">- Éviter dans la mesure du possible l'imperméabilisation des sols- Analyse faune-flore et zone humide préalable aux projets (en cas d'aménagement de stationnement ou voie cyclable par exemple).- Insertion paysagère des nouveaux aménagements et prise en compte de la présence de sites patrimoniaux

	<ul style="list-style-type: none"> - Orienter les choix de revêtement des aménagements de voies cyclables vers des matériaux perméables
Actions en lien avec le changement des pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir des formations à l'éco conduite des conducteurs, pour diminuer les pollutions de l'air - Agir sur le changement de comportement des usagers des bâtiments publics, pour augmenter l'effet de diminution des consommations énergétiques (efficacité et sobriété) - Sensibiliser les usagers des bâtiments à l'adaptation de l'usage des bâtiments pour une meilleure efficacité de l'action (affichage, animation/démonstration ; intégration dans les conventions d'usage des bâtiments des écoconditions sur le bon usage des bâtiments) - Sensibiliser / orienter sur les choix de construction vers des matériaux sains et biosourcés (agro matériaux, matériaux recyclés, diversification des types de matériaux pour ne pas épuiser les ressources...)



9 Dispositif de suivi et indicateurs du PCAET

Comme toute démarche planifiée visant à l'amélioration continue, le PCAET nécessite une évaluation pendant les différentes phases de sa mise en œuvre. Ainsi, plusieurs indicateurs ont été définis afin de pouvoir suivre l'évolution du plan et s'assurer que la trajectoire est la bonne pour atteindre l'objectif fixé.

Toute la difficulté des démarches d'évaluation consiste à ne pas confondre l'observation, le suivi, et l'évaluation qui ont tous les trois des objectifs et rendus différents :

- **L'observation** consiste à connaître l'évolution socio-économique et environnementale du territoire. Il s'agit de produire un état des lieux des données à différents moments, permettant de saisir les enjeux du territoire ;
- **Le suivi** est la mesure de l'état d'avancement des réalisations et des résultats du PCAET, en flux tendu, c'est le recueil régulier d'informations et la vérification à intervalles rapprochés des progrès réalisés sur le court terme ;
- **L'évaluation** permet de connaître, mesurer, comprendre, apprécier/juger, débattre, réorienter, décider et mieux agir. Il s'agit dans ce cas d'émettre des réponses à des questions, des avis et des préconisations afin d'améliorer la démarche de PCAET.

Afin de permettre l'évaluation globale (Observation + suivi + évaluation) du PCAET de la CC du Pays d'Argentan, des indicateurs sont définis directement dans le plan d'action, permettant d'assurer le suivi de la mise en œuvre de l'action et de mesurer l'impact de l'action.

Enfin, suite à la réalisation de l'évaluation environnementale, des indicateurs complémentaires ont été ajoutés :

Thématiques environnementales	Indicateurs
<i>Qualité de l'air</i>	- Suivi des émissions de polluants atmosphériques proches des chaufferies (notamment particules fines)
<i>Eau et ressources naturelles</i>	- État écologique et chimique des masses d'eau/cours d'eau - Évolution du niveau des nappes d'eau souterraine - Nombre d'arrêtés concernant les inondations (ruissellement)
<i>Développement des EnR&R</i>	- Surface forestière du territoire destinée à alimenter les chaufferies - Consommation d'espaces boisés (habitats, diversité, puits de carbone)
<i>Rénovation énergétique</i>	- Nombre de logements rénovés intégrant l'utilisation de matériaux biosourcés - Nombre de bâtiments végétalisés
<i>Aménagement</i>	- Identifier les espèces envahissantes et allergisantes au sein des nouveaux espaces végétalisés

Thématiques environnementales	Indicateurs
<i>Pollutions et nuisances</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'OAP intégrant des objectifs environnementaux (exemple OAP Paysage et Biodiversité, OAP Trame Verte & Bleue) - Surface de milieux naturels et agricoles imperméabilisés pour la mise en place d'installation favorables à la mobilité (ha) - Suivi des continuités écologiques impactées par les aménagements cyclables - Surface artificialisée (ha) <ul style="list-style-type: none"> - Suivi et évolution du bruit dans les zones "apaisées" (dB(A)) - Evaluation du niveau sonore proche des installations (éoliennes) et habitations (dB(A)) - Suivi des déchets produits lors des éco-événements (kg)



